



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN

Document provisoire

Document provisoire

Juin 2025

Rapport réalisé par Tehop, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

I – Introduction	4
I.A Un programme construit pour réduire les déchets sur le territoire, mis en consultation auprès des habitants	4
I.B Un programme inscrit dans une démarche plus large d'économie circulaire et de transition écologique	5
I.B.1 Qu'est-ce que l'économie circulaire ?	5
I.B.2 La CARO porte l'économie circulaire, dans le cadre de sa politique de transition écologique	6
I.C Un programme pour tous, défini par la loi	6
I.C.1 Qu'est-ce qu'un PLPDMA et à qui s'adresse-t-il ?	6
I.C.2 Le cadre réglementaire du PLPDMA	7
I.D La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?	10
I.E Les déchets produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan	10
I.F Les moyens déjà mobilisés par la CARO en faveur de la prévention des déchets	12
II Méthode d'élaboration du PLPDMA	13
II.A Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA	13
II.B L'élaboration du PLPDMA de la CARO	14
III Diagnostic partagé	16
IV Programme d'actions	18
IV.A Un programme d'actions en 3 axes, 11 actions et 37 sous-actions	19
IV.B Les moyens humains et financiers	20
IV.C Les potentiels de réduction des DMA	22
IV.D Les indicateurs d'impact	24
IV.D.1 Partenariats envisagés	25
IV.D.2 Communication et sensibilisation	25
V – Fiches actions du PLPDMA	27

I – Introduction

I.A Un programme construit pour réduire les déchets sur le territoire, mis en consultation auprès des habitants

La prévention des déchets est, telle que la définit l'Union Européenne et la loi française, la priorité en matière de politique publique des déchets. La Communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), qui mène des actions favorisant la réduction des déchets sur son territoire depuis de nombreuses années, formalise à travers le présent document son **projet de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** pour la période 2025-2031.

Ce projet de programme d'action définit pour les **6 années** à venir un ensemble d'actions, portées par la CARO ou ses partenaires, qui permettent de **réduire la quantité de déchets** produits sur le territoire.

Comme le prévoit la loi, ce projet de programme est mis en consultation pendant une durée de 21 jours, auprès du public, au cours de l'été 2025.

Il est appuyé sur un **état des lieux** et un **diagnostic**, élaborés en 2023-2023. L'état des lieux est également mis à disposition du public, pendant la phase de consultation. L'état des lieux identifie les catégories et quantités de déchets produits, recense les acteurs impliqués et à rappelle les initiatives de prévention déjà engagées sur le territoire.

Le **diagnostic** fait le lien entre l'**état des lieux** et le **programme d'action**. Il a été réalisé de manière concertée avec les acteurs du territoire et partagé dans le cadre des réunions de la commission consultative d'élaboration et de suivi, créée pour ce PLPDMA. Le diagnostic a permis de dégager les gisements de déchets prioritaires à réduire ainsi que les enjeux de la future politique de prévention des déchets. Ainsi, il explique et justifie le choix des actions retenues dans le présent programme d'actions : les objectifs opérationnels et les actions retenues dans le PLPDMA découlent directement des constats et des besoins identifiés lors du diagnostic. Le diagnostic est synthétisé dans le chapitre III du présent document.

Le **programme d'action** répond donc aux enjeux du territoire. Il contribue aussi à territorialiser les objectifs nationaux et régionaux de réduction des déchets. Il répond aux priorités locales et décrit les mesures adaptées techniquement, humainement et financièrement pour réduire les déchets et dont la mise en œuvre est prévue au cours de la période 2025-2031. Ce programme d'action ressort lui aussi d'une construction collective, dans le cadre d'ateliers et de plusieurs réunions internes.

A l'issue de la consultation, les contributions reçues seront analysées et le projet de PLPDMA pourra être ajusté, puis soumis à l'avis de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) réunie par la CARO. Ensuite, le PLPDMA sera présenté pour adoption en Conseil Communautaire de l'Agglomération, puis mis en œuvre.

I.B Un programme inscrit dans une démarche plus large d'économie circulaire et de transition écologique

Le PLPDMA, document réglementaire, indique les objectifs poursuivis par la CARO en faveur de la réduction des déchets. Il s'inscrit dans une démarche plus large que mène la collectivité en faveur du déploiement de l'économie circulaire.

I.B.1 Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire couvre l'ensemble des démarches visant à transformer les modes de consommation et de production pour préserver les ressources matérielles. L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire qui consiste à extraire les ressources, produire des biens, les consommer puis les jeter.

L'économie circulaire est composée, selon la représentation proposée par l'ADEME, de 3 domaines et de 7 piliers :

- **Offre des acteurs économiques :**
 - L'approvisionnement durable (achats privés et publics) concerne le mode d'exploitation / extraction des ressources visant une exploitation efficace des ressources en limitant l'impact sur l'environnement.
 - L'écoconception vise, dès la conception d'un bien ou d'un service, à prendre en compte l'ensemble du cycle de vie en minimisant les impacts environnementaux.
 - L'écologie industrielle et territoriale (EIT) constitue un mode d'organisation inter-entreprises favorisant les échanges de matières ou une mutualisation de besoins.
 - L'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC) privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.
- **Demande et comportement des consommateurs :**
 - La consommation responsable, doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux de toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).
 - L'allongement de la durée d'usage, par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou au don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation.
- **Gestion des déchets :**
 - Le recyclage, vise à utiliser les matières premières issues de déchets

La prévention des déchets, qui encourage la **consommation responsable** et **l'allongement de la durée d'usage des biens et produits**, contribue à la préservation des ressources et relève donc de l'économie circulaire. Le PLPDMA apparaît donc comme un levier opérationnel pour atteindre les objectifs du COT en matière de réduction, de réemploi et de préservation des ressources, en encourageant la circularité des flux de matières et en soutenant l'émergence de nouvelles filières d'économie circulaire adaptées aux spécificités locales.

I.B.2 La CARO porte l'économie circulaire, dans le cadre de sa politique de transition écologique

Pour appuyer sa politique de transition écologique, la CARO bénéficiait d'un Contrat de Transition Ecologique (CTE) signé avec l'Etat de 2019 à 2023 qui était axé pleinement sur l'économie circulaire.

En 2021, la collectivité s'est également engagée dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME. Dans ce cadre, elle a renseigné deux référentiels, consacrés aux actions menées par la collectivité, pour l'un sur les aspects climat-air-énergie, pour l'autre sur les aspects économie circulaire. Dans le référentiel Economie circulaire, la collectivité a obtenu le score de 32%, validé par un audit indépendant en mars 2024.

La CARO a inscrit l'économie circulaire dans son projet de territoire 2023-2035, notamment en encourageant les filières de réemploi, de réparation et de recyclage. La CARO considère, dans ce document structurant, « *l'animation des différents réseaux d'acteurs locaux, le soutien aux initiatives et expérimentations, la création d'équipements dédiés sont les leviers indispensables* » car « *l'implication forte des acteurs privés en particulier (associations, entreprises) est indispensable à l'engagement de cette démarche* ».

En s'inscrivant dans le cadre du COT, le PLPDMA bénéficie d'une assise consolidée et d'un écosystème partenarial élargi, ce qui renforce l'efficacité et la cohérence des actions menées sur le territoire, la possibilité de mutualiser les moyens, d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux et de garantir une transition écologique ambitieuse, innovante et adaptée aux enjeux du territoire.

I.C Un programme pour tous, défini par la loi

I.C.1 Qu'est-ce qu'un PLPDMA et à qui s'adresse-t-il ?

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est obligatoire pour les collectivités chargées de la collecte des déchets. Le PLPDMA inscrit les actions et moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés à l'échelle nationale, régionale et locale pour les 6 prochaines années.

Il concerne les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :

- Les déchets ménagers : déchets des particuliers, c'est-à-dire les ordures ménagères, emballages recyclables, verre, textiles et déchets apportés en déchèterie.
- Les déchets assimilés : ce sont les déchets des professionnels (établissements publics et entreprises) qui peuvent être collectés dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Suite à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et compte tenu de la dimension économie circulaire du PLPDMA, le présent programme s'adresse aux acteurs installés sur le territoire de la CARO : ménages, entreprises, collectivités, associations locales...

I.C.2 Le cadre réglementaire du PLPDMA

I.C.2.a Niveau national

- **La loi Grenelle 1 du 3 août 2009** formalise les engagements du Grenelle de l'Environnement et fixe certains objectifs relatifs aux déchets. Par exemple, réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en cinq ans (entre 2007 et 2012).
- **La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** impose aux collectivités responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés de définir un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** au 1^{er} janvier 2012.
- **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, **le contenu des PLPDMA**, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- **La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015** renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :
 - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (entre 2010 et 2020) ;
 - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (entre 2010 et 2025) ;
 - Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (de 2010 à 2025) ;
 - Recycler 70% des déchets du BTP (de 2010 à 2020).

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durable.

- **La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :**

Les principaux objectifs « déchets » fixés aux SPPGD par la loi du 10 février 2020 sont :

- 15% de réduction des DMA par habitant INSEE entre 2010 et 2030
 - 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025
 - 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025
 - Que moins de 10% des déchets ménagers et assimilés soient enfouis en 2035
 - Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.
- **Le Programme National de Prévention des déchets 2021-2027 (PNPD)** s'applique à l'ensemble des acteurs et de la filière de gestion des déchets. Il couvre aussi bien le spectre des déchets

ménagers que des déchets d'activités économiques et des déchets du bâtiment et des travaux publics. Il fournit une vision d'ensemble de la prévention des déchets à tous les producteurs, sans se limiter aux seuls déchets ménagers.

I.C.2.b Niveau départemental et régional

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux Régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un **plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale**, se substitue aux trois types de plans préexistants :

1. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
2. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
3. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Les Plans Régionaux uniques de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), placés sous la responsabilité des présidents des Conseils Régionaux, concernent tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits sur le territoire régional.

Le PRPGD comprend ainsi :

- Un **état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- Une **prospective à terme de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle** des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Des **objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation** des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;
- Une **planification de la prévention des déchets**, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets ;
- Un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**.

Suite à la publication de la loi NOTRe, puis du décret du 17 juin 2016 relatif au PRPGD, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine s'est engagé dans l'élaboration de son PRPGD, par une délibération en Assemblée plénière du 13 février 2017. La Région a élaboré ce PRPGD dans le cadre d'une démarche de concertation et de co-construction. La phase de concertation et co-construction a démarré dès mars 2017 jusqu'en janvier 2018. La Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan (CCES) s'est réunie à trois reprises en novembre 2017, janvier 2018 et juillet 2018. Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional le 21 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 16 décembre 2019.

Le Plan de la Région Nouvelle-Aquitaine vise une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -14 % en 2031.

I.C.2.c Niveau local

La CARO s'est engagée dans **l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** avec une délibération adoptée le 16 mars 2023. Cet engagement a permis de mobiliser des acteurs et partenaires pour le **diagnostic** et de constituer une **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** (dont la composition a été adoptée le 28 septembre 2023).

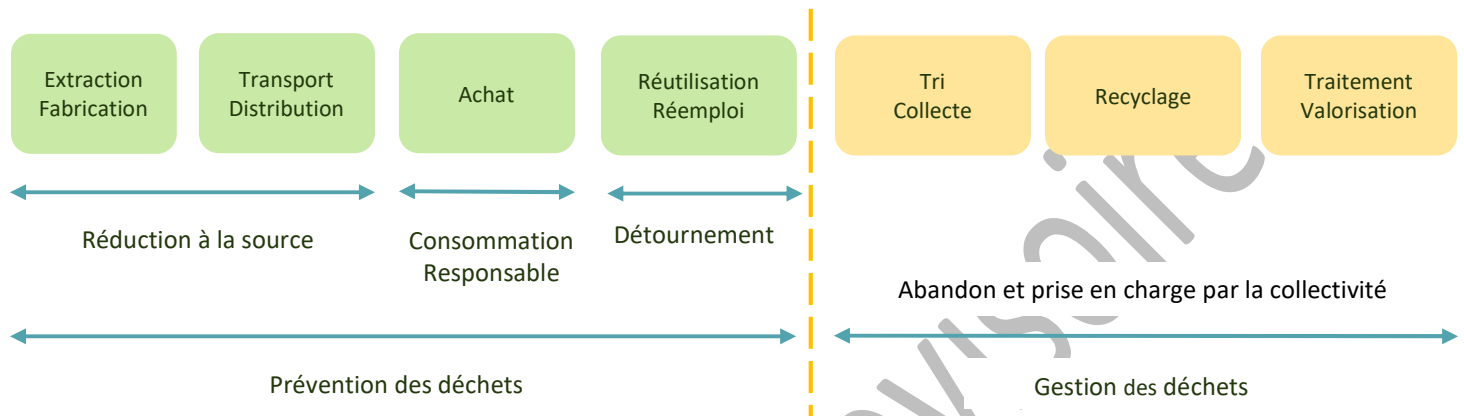
Tableau 1 : Composition de la commission consultative d'élaboration et de suivi du PLPDMA de la CARO

Collège	Membres
Le Collège CARO	<ul style="list-style-type: none"> ○ Elu en charge de la transition écologique, ○ Elu en charge de la communication, ○ Directrice Générale des Services, ○ Directrice Adjointe en charge de la transition écologique, ○ Responsable collecte et déchèteries, ○ Chargé de mission prévention des déchets, ○ Animateur Economie Circulaire ○ Responsable accueil redevance, ○ Chargé de mission biodéchets, ○ Responsable Print et Web
Le Collège institutionnel	<ul style="list-style-type: none"> ○ Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ○ Chambre du Commerce et d'Industrie, ○ Chambre d'Agriculture, ○ La Région Nouvelle-Aquitaine, ○ ADEME.
Le Collège "société civile et associations"	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conseil de Développement, ○ Association Circule'R, ○ Association Vivractiv, ○ Association Emmaüs, ○ Association CLCV, ○ Association UFC Que Choisir, ○ Association Zéro Waste Pays Rochefortais.
Le Collège "acteurs de la gestion des déchets"	<ul style="list-style-type: none"> ○ Syndicat Intercommunautaire du Littoral, ○ Suez Environnement, ○ Société Nicollin

Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme.

I.D La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à **réduire la quantité et/ou la nocivité** de ces déchets durant la conception, la production, la distribution et la consommation des produits.



Ainsi, la prévention des déchets se décompose en :

- **Prévention quantitative** : éviter ou réduire la quantité des produits ou substances.
- **Prévention qualitative** : éviter ou réduire la nocivité des produits ou substances.

Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne les produits / substances lorsqu'ils sont devenus déchets, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que les produits / substances ne deviennent des déchets.

I.E Les déchets produits sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

L'année de référence du présent document est l'année 2022.

En 2022, **43 221,68 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA)** ont été collectées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, dont 17 260,55 tonnes d'ordures ménagères.

Chaque habitant produit en moyenne 615 kg de déchets par an (2022 – population DGF).

- Ordures ménagères résiduelles (OMr) : 245 kg/hab/an (population DGF)
- Biodéchets : 2 kg/hab/an
- Déchets recyclables :
 - Emballages : 66 kg/hab/an
 - Verre : 39 kg/hab/an
- Déchets collectés en déchèterie : 262 kg/hab/an

Déchets collectés en déchèterie

- Tout venant : 65 kg/hab/an (25%)
- Déchets verts : 64 kg/hab/an (25%)
- Bois : 26 kg/hab/an (10%)
- Gravats : 62 kg/hab/an (24%)
- Ferrailles : 10 kg/hab/an (4%)
- Cartons : 4 kg/hab/an (2%)
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques : 6 kg/hab/an (2%)
- Autres (8%)

Le territoire de la CARO dispose d'un réseau de 8 déchèteries réparties sur le territoire. Depuis 2019, des bennes pour récupérer les déchets d'équipement d'ameublement ont été installés sur l'ensemble des déchèteries du territoire (hors Ile d'Aix).

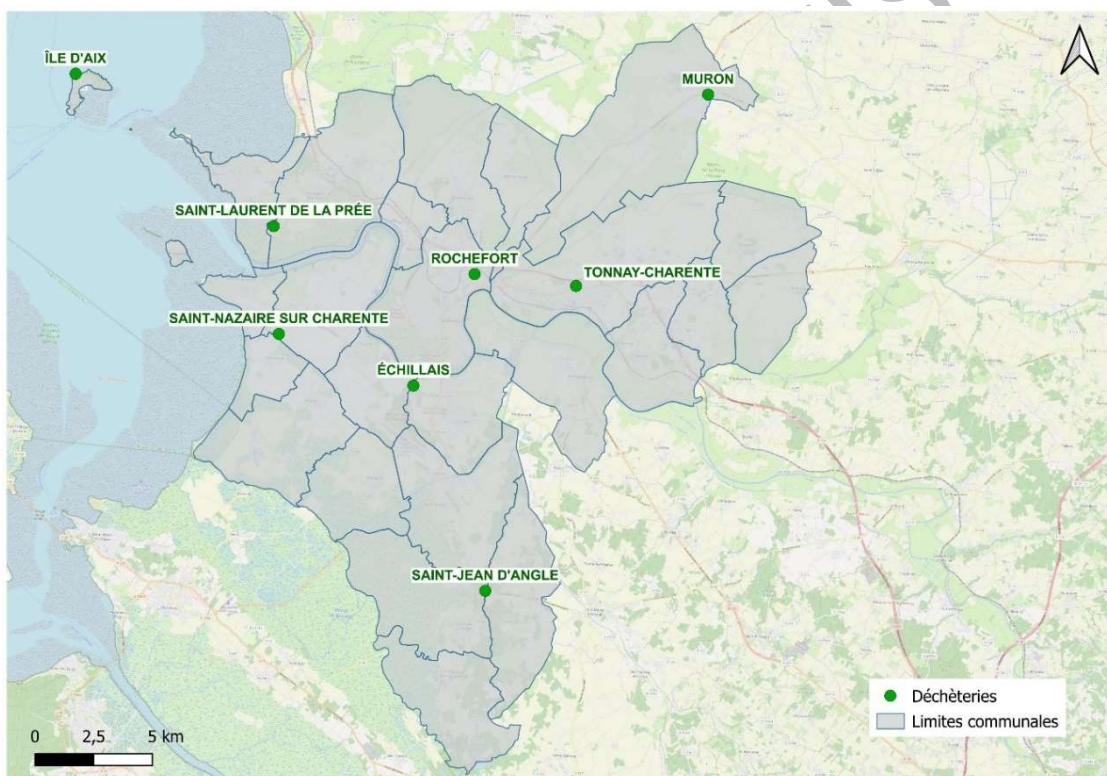


Figure 1 : Carte du réseau des déchèteries présentes sur le territoire de la CARO.

I.F Les moyens déjà mobilisés par la CARO en faveur de la prévention des déchets

Avant la formalisation de ce PLPDMA, la CARO déployait déjà des actions contribuant à la réduction des déchets produits sur le territoire :

- Des actions de sensibilisation des publics :
 - Espace Nature : les animateurs se déplacent dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enfants à la prévention, au tri des déchets, au compostage et au gaspillage alimentaire. Espace Nature est également un lieu d'initiation à la Transition Écologique : il accueille le grand public et des classes lors d'expositions thématiques.
 - Novembre Vert : depuis 2022, cet événement, dédié à l'économie circulaire, est reconduit chaque année. En 2023, environ 5 000 personnes ont participé aux nombreux ateliers.
 - Secteur touristique : la CARO est inscrite dans une démarche de tourisme durable.
 - En interne : différentes actions sont mises en place pour réduire la production de déchets (gobelets réutilisables, dématérialisation, mutualisation de matériel avec les communes...).
- La mise à disposition de solutions pour produire moins de déchets
 - Le déploiement d'un mix de solutions pour le tri à la source des biodéchets depuis le début de l'année 2023. Trois solutions sont ainsi proposées aux habitants de l'agglomération concernant le tri à la source des biodéchets :
 - Le compostage individuel ;
 - Le compostage partagé (domaine public) ;
 - Les points d'apport volontaire (secteurs urbains).
- Un levier incitatif technique : la réduction des fréquences de collecte des déchets

Au 1^{er} janvier 2024, la CARO a diminué la fréquence de collecte des déchets, en passant à une collecte toutes les 2 semaines (C0,5) sur l'ensemble du territoire (hors Rochefort hyper-centre). Suite à cette modification, les tonnages des OMr collectées ont baissé de 20%. Ce résultat est à mettre également en lien avec la mise en place de solutions de tri à la source des biodéchets et la sortie du SPPGD de quelques professionnels.

De plus, des acteurs du territoire sont mobilisés sur la prévention, notamment en partenariat avec la CARO :

- Des acteurs contractualisant avec la CARO : Vivractif, Circule'R.
- Des acteurs supports, relais d'action et de sensibilisation : Epicerie solidaire La Boussole, Zéro Waste...
- Des demandes régulières de synergies entre acteurs.

II Méthode d'élaboration du PLPDMA

II.A Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA

La figure ci-contre résume les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

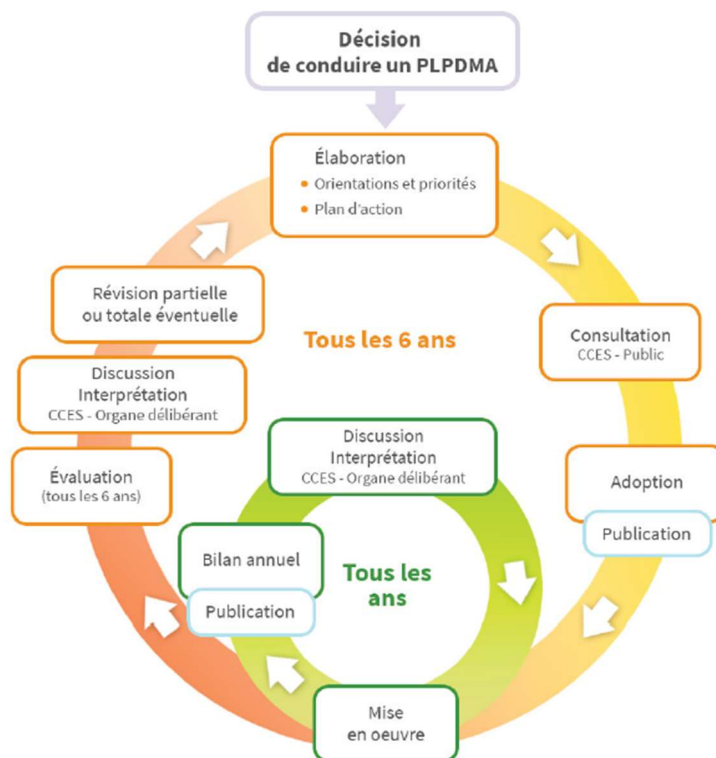


Figure 2 : Schéma d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA.

Conformément au décret du 10 juin 2015, les phases suivantes doivent être respectées :

- **Constitution** de la CCES ;
- **Avis de la CCES** sur le projet PLPDMA,
- **Validation par le Président** de la CARO du projet de PLPDMA ;
- **Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public** sur le projet de PLPDMA ;
- **Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public** (si nécessaire) ;
- **Adoption du PLPDMA** par le Comité Directeur ;
- **Transmission du PLPDMA** au Préfet et au Directeur régional de l'ADEME.

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- De **l' élu-référent** : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animateur du programme ;

- De la **CCES** qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme ;
- De l'animateur ECI et du chargé de mission prévention des déchets, **co-animateurs du PLPDMA**, dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations ;
- De **l'équipe projet** qui élabore et anime le PLPDMA. Cette instance est composée de l' élu référent à la Transition Écologique, de la Directrice Adjointe à la Transition Ecologique, du chargé de mission prévention des déchets et de l'animateur économie circulaire.

La CCES se réunit à 3 reprises au cours de la période d'élaboration du programme puis tous les ans pour effectuer son suivi, et enfin tous les 6 ans pour la révision du programme.

La CCES a également pour mission d'étudier les résultats de la consultation afin d'intégrer l'avis du public au projet de PLPDMA.

Une fois le PLPDMA opérationnel, un bilan est réalisé tous les ans et présenté à la CCES afin d'évaluer l'efficacité du programme et de réorienter les actions à mener le cas échéant.

II.B L'élaboration du PLPDMA de la CARO

Le PLPDMA est élaboré entre mai 2024 et juin 2025, selon le calendrier restitué ci-dessus.

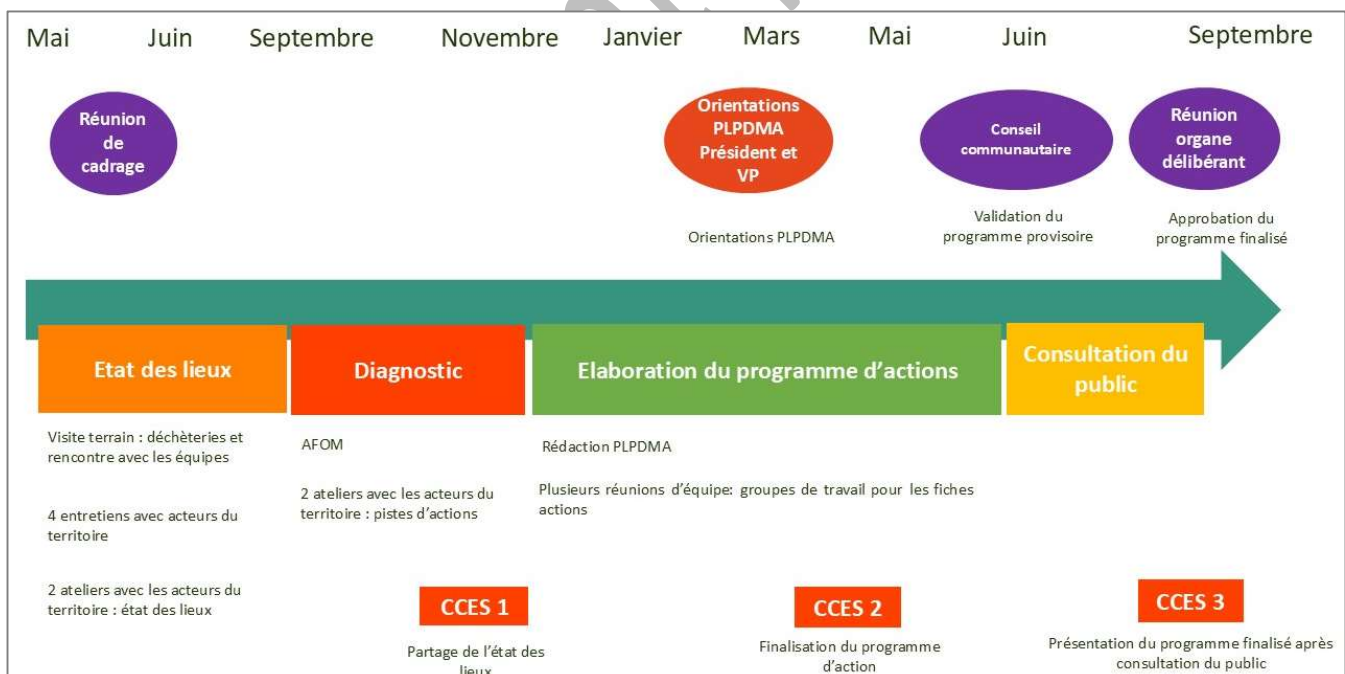


Figure 3 : Calendrier de l'élaboration du PLPDMA de la CARO

La première phase d'état des lieux a consisté à mener des entretiens auprès d'acteurs du territoire (4 entretiens et des visites de terrain (auprès des acteurs) ainsi que 2 visites de terrain (déchèteries).

Lors de la phase de diagnostic, 2 ateliers avec les acteurs du territoire et 3 ateliers internes ont permis aux participants de co-construire des grilles AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), pour différentes thématiques et de proposer des actions pour le futur plan d'action.

Tableau 2 : Les ateliers menés avec les acteurs du territoire et en interne

Public de l'atelier	Thème de l'atelier	Problématique	Date
Atelier Acteurs	Sensibilisation Communication	Comment mobiliser les acteurs du territoire et les usagers autour de la prévention des déchets ?	11/09/2024
Atelier Acteurs	Réemploi Consommation responsable	Comment favoriser l'allongement de la durée de l'usage et la consommation responsable sur le territoire ?	11/09/2024
Atelier interne CARO	Déchets verts	Comment réduire les déchets verts sur le territoire de la CARO ?	06/09/2024 & 27/09/2024
Atelier interne CARO	Communication	Comment favoriser la communication auprès des usagers pour parler de prévention des déchets ?	13/09/2024
Atelier interne CARO	Eco-exemplarité	Comment être un territoire éco-exemplaire ?	04/10/2024

III Diagnostic partagé

Sur la base des informations rassemblées dans l'état des lieux (Cf. document spécifique), un diagnostic a été réalisé pour identifier les enjeux de la CARO et de son territoire en matière de prévention des déchets, et dégager les priorités du futur programme. Ce diagnostic a été mené dans le cadre d'une réflexion partagée avec des acteurs du territoire. Les points saillants de ce diagnostic sont repris ci-dessous.

Tableau 3 : Les atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour que la CARO porte une démarche de prévention des déchets sur son territoire, tels qu'identifiés par la CARO et des acteurs du territoire réunis en atelier, au 4^{ème} trimestre 2024

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Excellence environnementale : fil conducteur du projet de territoire. - Des démarches contractuelles engageantes (CTE, COT) - Déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets (et sa communication associée). - Novembre vert (dont la Zone de gratuité) : lien de proximité avec les usagers pendant un mois. - Espace nature (scolaire en majorité), centre d'accueil et d'information sur la nature et l'environnement - L'envie de travailler sur l'éco-exemplarité : sujet transversal à développer (tourisme, culture, sport...). - Gestion différenciée des espaces verts (Rochefort, CARO). - Baisse des fréquences et sortie de gros producteurs : impact immédiat sur la baisse des tonnages OMr. - Des agents expérimentés et moteurs : connaissance du fonctionnement interne et communication fluide - Projet recyclerie-matériauthèque - Maillage de déchèteries très important - Service tourisme proche de ses cibles (ateliers dispensés aux hôtels/campings...) - Réseau d'acteurs de l'ESS/ECi important 	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre Vert sur un mois et peu d'actions le reste de l'année. - Essoufflement lié à l'accompagnement au changement de comportement. - Pas d'agent-relai pour communiquer sur le terrain. - Moyens financiers et humains. - Difficultés pour agir en déchèterie (réemploi, déchets verts...). - Zone de réemploi en déchèterie non visible du public. - Espace Nature : en majorité auprès du scolaire. - Ile d'Aix : contexte insulaire et ses particularités liées. - Budget communication. - Site internet. - Agents moins expérimentés du fait des contrats courts en déchèterie. - Intégration insuffisante du service tourisme dans les projets liés aux déchets.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'acteurs dynamiques et à l'écoute. - Offre de réemploi très présente sur le territoire (Vivreactif, Recyclerie du Sport, Circule'R, brocantes...) : habitudes des habitants du territoire d'acheter de la seconde main, offre qualitative. - Hébergeurs motivés ou avec écolabels. - Culture de la seconde main / achat d'occasion. - Réseau d'acteurs qui connaît la CARO et se connaissent entre eux. - Territoire : Siège social de plusieurs organismes (LPO, Conservatoire du Littoral), vitrine environnementale. - Population vieillissante : disponibilité pour des actions et des évènements. 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets verts en quantités importantes. - Des commerces vracs qui ferment. - REOM perçue comme trop élevée. - Précarité sur le territoire. - Population vieillissante : potentielle difficulté aux changements de comportements. - Public touristique moins mobilisable.

Sur la base de ces éléments, les enjeux suivants ont été définis et validés en première réunion de la CCES :

- **Améliorer la communication** pour mettre en lumière les acteurs du territoire et leurs actions en faveur de la prévention et de l'économie circulaire.
- **Sensibiliser et développer des actions de terrain**, dont l'accompagnement des professionnels et des acteurs du tourisme, en proposant des animations régulières sur des sujets de consommation responsable ou de réemploi par exemple.
- **Réduire les déchets verts** compte tenu de la part qu'ils représentent en déchèterie.
- **Développer l'éco-exemplarité** en matière de gestion des déchets et impulser le changement de pratiques sur le territoire.
- **Favoriser la prévention dans les déchèteries** avec notamment le développement d'une recyclerie-matériauthèque.

Pour élaborer ce programme d'action, un travail collectif a été mené, associant ateliers participatifs avec les acteurs du territoire et réunions internes, afin de construire une démarche partagée et adaptée aux enjeux locaux.

IV Programme d'actions

Ce programme vient en complément des actions de prévention déjà menées par la CARO.

Il vise à proposer un service aux publics présents sur le territoire :

- Les habitants : avoir un service de proximité, adapté à leurs besoins et leurs pratiques, aller à la rencontre de la population.
- Les touristes : être un territoire accueillant, exemplaire en matière de prévention des déchets et ayant une communication claire.
- Les professionnels : proposer un accompagnement ciblé et communiquer sur les solutions possibles.

A travers son PLPDMA, la CARO a également pour objectif de travailler de façon collaborative avec les différents acteurs du territoire, dans une logique d'implication et de gouvernance participative.

Chaque **fiche-action** précise le contexte et les enjeux, le descriptif de l'action, les objectifs et les indicateurs associés, ainsi que les moyens alloués et les grandes étapes de mise en œuvre.

IV.A Un programme d'actions en 3 axes, 11 actions et 37 sous-actions

Tableau 4 : Axes et actions du PLPDMA de la CARO

Axe 1 : Piloter	
A - Mettre en place et suivre la gouvernance du PLPDMA	<i>A1 - Piloter et animer le PLPDMA pour prioriser les actions</i>
Axe 2 : Changer les comportements et sensibiliser	
B - Définir et développer un plan de communication	<i>B1 - Développer un plan de communication sur la prévention</i>
C - Mobiliser la population et les acteurs du territoire autour des enjeux de prévention des déchets	<i>C1 - Faire du porte à porte pour sensibiliser les habitants C2 - Proposer des évènements sur la prévention des déchets et être présents lors des évènements existants C3 - Faire des visites apprenantes et des journées d'échanges C4 - Poursuivre l'engagement auprès des scolaires</i>
Axe 3 : Déployer des solutions concrètes pour réduire les déchets	
D - Développer les solutions de réparation et réemploi	<i>D1 - Créer une recyclerie D2 - Accompagner la mise en œuvre de matériauthèques thématiques (culture, pro...) D3 - Créer un forum du réemploi pour particuliers et entreprises D4 - Proposer des zones de gratuité dans les communes D5 - Mobiliser les acteurs de la réparation et du réemploi et les faire connaître</i>
E - Développer la consommation durable sur le territoire	<i>E1 - Promouvoir les produits et acteurs locaux E2 - Développer le prêt de matériel pour les habitants E3 - Soutenir les projets de consommation responsable E4 - Promouvoir la consommation de l'eau du robinet E5 - Promouvoir les sacs à baguette réutilisables E6 - Réduire le gaspillage alimentaire</i>
F - Poursuivre les solutions en lien avec les biodéchets	<i>F1 - Amplifier la pratique du compostage individuel F2 - Densifier le réseau de sites de compostage et en améliorer le suivi F3 - Mobiliser les habitants autour du compostage partagé</i>
G - Être une collectivité éco-exemplaire	<i>G1 - Intégrer des critères d'achats responsables dans la commande publique G2 - Organiser des évènements zéro déchet G3 - Déployer et valoriser les pratiques de prêts et dons en interne G4 - Définir et mettre en place une stratégie numérique, notamment autour du réemploi du matériel informatique</i>
H - Accompagner les professionnels sur l'approvisionnement durable et la réduction de leurs propres déchets et pérenniser leur implication	<i>H1 - Accompagner les restaurateurs et les commerçants à réduire leurs déchets H2 - Accompagner les professionnels du BTP à réduire leurs déchets H3 - Accompagner les artisans hors BTP à réduire leurs déchets</i>
I - Agir auprès du secteur touristique pour réduire les déchets	<i>I1 - Communiquer sur la réduction et gestion des déchets à destination des touristes en co-construction avec les acteurs relais du tourisme I2 - Accompagner les professionnels du tourisme</i>
J - Accompagner à la réduction des apports végétaux en déchèterie	<i>J1 - Communiquer et sensibiliser le grand public à la réduction des déchets verts J2 - Accompagner les communes à mettre en place les pratiques de gestion durable et écologique des espaces verts J3 - Faciliter la gestion de proximité des déchets verts J4 - Mobiliser les paysagistes à la gestion écologique des espaces verts</i>
K - Mettre en cohérence la collecte et les déchèteries avec la prévention	<i>K1 - Créer de zones de réemploi en déchèterie et former des agents valoristes K2 - Réduire les apports des professionnels en déchèterie K3 - Réduire le nombre de passage en déchèterie K4 - Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative</i>

IV.B Les moyens humains et financiers

Le programme de prévention et de réduction des déchets prévoit de s'appuyer sur les moyens existants et complémentaires.

Les actions de prévention sont actuellement portées au sein de la CARO par le service Transition Ecologique. Durant les 6 années du programme, 4 à 6 agents seront mobilisés : la Directrice Adjointe du Service Transition Ecologique, le Chargé de prévention Déchets, l'Animateur Economie Circulaire, le Responsable déchèterie, l'équipe technique Biodéchets (2 personnes), la Chargée de mission Tourisme et le Responsable Print et le Responsable Web. La mise en œuvre des actions terrain pourrait occuper un poste à temps plein.

Tableau 5 : Moyens humains et financiers mobilisés pour le PLPDMA

Actions	Année	Nombre d'agents	Equivalent ETP/an	Moyens financiers	
				Fonctionnement	Investissement
A - Mettre en place et suivre la gouvernance du PLPDMA	2025	7	0,04	50 €	
	2026	7	0,04	50 €	
	2027	7	0,04	50 €	
	2028	7	0,055	50 €	
	2029	7	0,04	50 €	
	2030	7	0,04	50 €	
B - Définir et développer un plan de communication	2025	5	0,045		
	2026	5	0,0175		
	2027	5	0,00875		
	2028	5	0,02375		
	2029	5	0,01		
	2030	5	0,01		
C - Mobiliser la population et les acteurs du territoire autour des enjeux de prévention des déchets	2025	5	0,049	39 000 €	
	2026	5	0,6875	40 000 €	
	2027	5	0,5875	40 000 €	
	2028	5	0,5875	40 000 €	
	2029	5	0,5875	40 000 €	
	2030	5	0,5875	40 000 €	
D - Développer les solutions de réparation et réemploi	2025	8	0,59375	5 000 €	240 000 €
	2026	8	0,6125	6 000 €	1 500 000 €
	2027	7	0,10875	1 000 €	1 500 000 €
	2028	6	0,155	6 000 €	20 000 €
	2029	6	0,10875	1 000 €	
	2030	6	0,155	1 000 €	
E - Développer la consommation durable sur le territoire	2025	4	0,0225	15 000 €	
	2026	4	0,1875	15 000€	10 000 €
	2027	4	0,1525	20 000 €	
	2028	4	0,1275	20 000 €	
	2029	4	0,1275	20 000 €	
	2030	4	0,1275	20 000 €	3 000 €
F - Poursuivre les solutions en lien avec les biodéchets	2025	6	0,225	1 000 €	22 000 €
	2026	6	0,42	2 000 €	27 000 €
	2027	6	0,42	1 000 €	23 000 €
	2028	6	0,42	1 000 €	23 000 €
	2029	6	0,42	1 000 €	23 000 €
	2030	6	0,42	1 000 €	23 000 €
	2025	5	0,08		

G - Être une collectivité éco-exemplaire	2026	6	0,06125		
	2027	6	0,31875	1 000 €	
	2028	5	0,05875	1 000 €	
	2029	5	0,05375	1 000 €	
	2030	5	0,07875	1 000 €	
H - Accompagner les professionnels sur l'approvisionnement durable et la réduction de leurs propres déchets et pérenniser leur implication	2025				
	2026	1	0,03	10 000 €	
	2027	1	0,06	15 000 €	
	2028	1	0,06	15 000 €	
	2029	1	0,06	15 000 €	
	2030	1	0,06	15 000 €	
I - Agir auprès du secteur touristique pour réduire les déchets	2025	4	0,0825		
	2026	4	0,15	1 000 €	
	2027	4	0,15	1 000 €	
	2028	4	0,15	1 000 €	
	2029	4	0,15	1 000 €	
	2030	4	0,15	1 000 €	
J - Accompagner à la réduction des apports végétaux en déchèterie	2025	3	0,08		
	2026	4	0,245		
	2027	4	0,2		
	2028	4	0,2	1 000 €	
	2029	4	0,195		
	2030	4	0,195		
K - Mettre en cohérence la collecte et les déchèteries avec la prévention	2025	5	0,095		16 000 €
	2026	4	0,16		40 000 €
	2027	4	0,095		54 000 €
	2028	2	0,035		
	2029	2	0,075		
	2030	2	0,035		

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement correspondent à l'organisation d'événements (dont Novembre Vert), d'animations, à la poursuite de la stratégie biodéchets, à des prestations externes, à la communication...

Les principaux postes d'investissement correspondent, quant à eux, à la création d'une recyclerie-matériau-thèque, de bricothèques, à l'achat de composteurs, aux nouveaux équipements en déchèterie, aux études...

Une partie du financement de ces actions pourra provenir des soutiens des éco-organismes (Refashion, Qualirépar...) et des partenaires institutionnels dans le cadre d'appels à projets (ADEME, Région Nouvelle-Aquitaine, Europe...).

IV.C Les potentiels de réduction des DMA

Le ratio de DMA par habitant et par an a **diminué de 18% entre 2010 et 2022**. Il s'élevait à **750 kg/hab en 2010 et 615 kg en 2022 (année de référence du PLPDMA 2025-2031)**. Au sein des flux de déchets gérés par la CARO, la part des déchets inertes et des déchets verts est importante.

L'objectif de réduction transposé **de l'objectif national est de -15% de DMA entre 2010 et 2030**, tel que défini par la loi AGECE de février 2020. **Cet objectif est déjà atteint par la CARO en 2024.**

Le PLPDMA tel qu'il est prévu ici vise à poursuivre la trajectoire de baisse des déchets produits et d'aller au-delà des objectifs nationaux déjà atteints.

Le PLPDMA a pour objectif de réduire les déchets sur 6 ans. Le programme d'actions est dimensionné pour pouvoir agir sur les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés.

Le programme d'action rassemble 4 catégories d'action : la gouvernance (axe 1 du PLPDMA), la communication et la sensibilisation (axe 2), la mise à disposition de solutions alternatives (permettant l'adoption de nouvelles pratiques par les publics-cibles (axe3) et les leviers incitatifs (axe 3).

Seules les actions de ce 3^{ème} axe peuvent faire l'objet d'une quantification de leur impact : l'adoption de nouvelles pratiques par les publics cibles (dont l'impact peut être calculé sur la base d'hypothèses définies), et dans une certaine mesure le déploiement de leviers incitatifs (dont l'impact est connu par les retours d'expérience d'autres territoires ayant mis en place ces leviers incitatifs).

À l'inverse, les actions de sensibilisation ou de communication ne présentent pas un potentiel de réduction chiffrable car leur impact n'est pas quantifiable. Elles permettent néanmoins de fédérer les acteurs, de toucher un large public (scolaires, communes, professionnels, grand-public) et de préparer à la mise en place d'actions concrètes.

Sur les 37 sous-actions de ce programme, 11 peuvent faire l'objet d'une estimation chiffrée de leur potentiel de réduction. Au total, sur la durée du programme, 10 de ces 11 actions ont un potentiel de réduction cumulé de 1 554 tonnes, à population constante. La 11^{ème} action quantifiable (K2 – réduction des apports en professionnels en déchèterie) conduirait à une baisse estimée à 1 843 tonnes) de DMA mais il ne s'agit pas réellement de réduction de déchets produits mais de réduction de déchets traités par la collectivité avec un report vers d'autres exutoires (déchèteries professionnelles, magasins, etc.). Au total, le PLPDMA propose des actions qui vont permettre de retirer, sur la période 2025-2030, 7,3% des quantités de DMA collectées en 2010. **Ainsi, si l'on tient compte des baisses constatées entre 2010 et 2022, puis récemment en 2023 et 2024, la CARO aura réduit les DMA d'environ 30% entre 2010 et 2030, bien au-delà des - 15% (objectif national).**

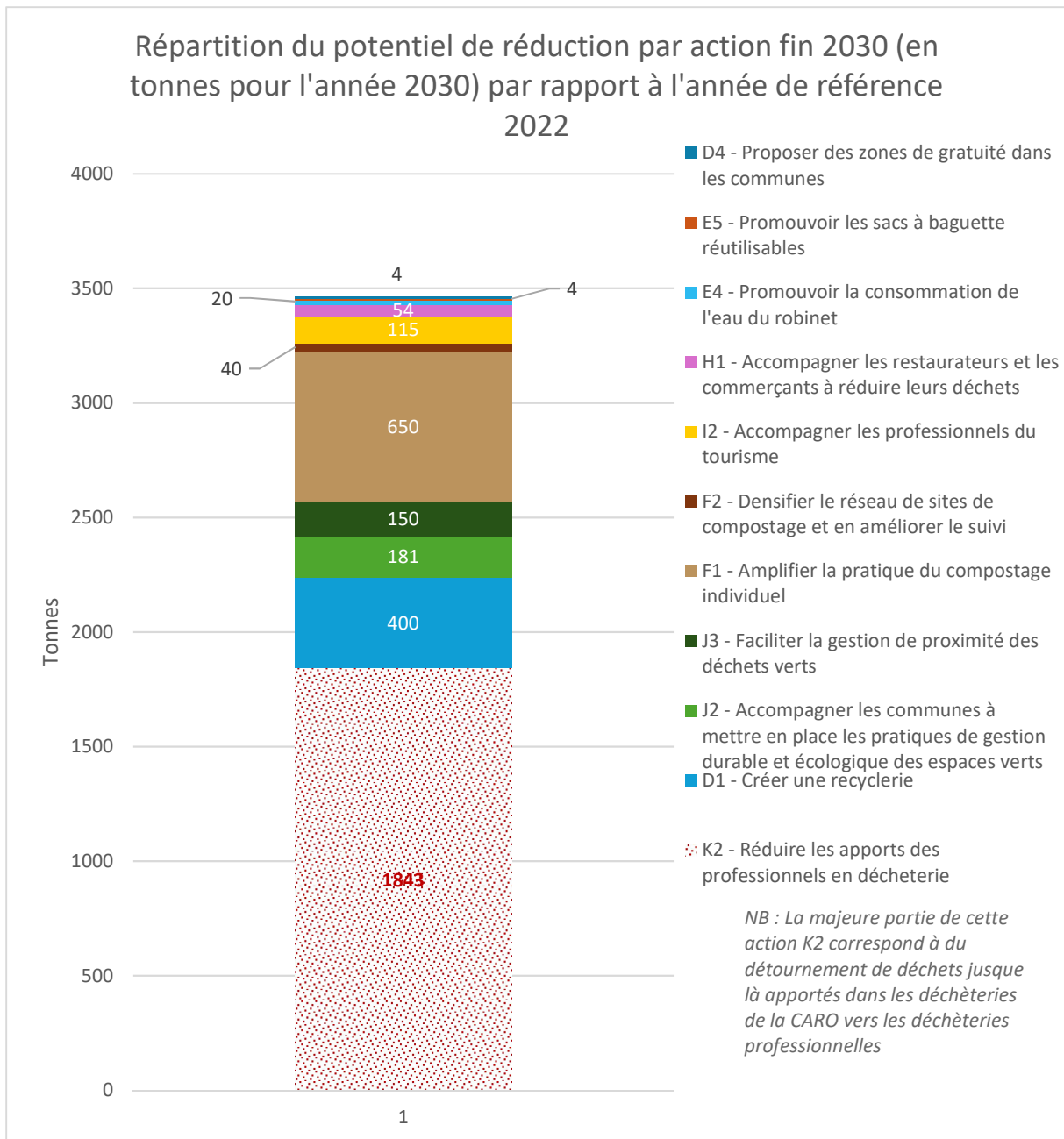


Figure 4 : Potentiel de réduction des DMA de la CARO par action en 2030

Les objectifs de tonnages pour les actions F1 et F2 ne tiennent pas compte dans le graphique de l'historique cumulé. La réduction globale pour cette action est indiquée dans le tableau ci-après.

IV.D Les indicateurs d'impact

Les indicateurs définis ci-dessous permettront d'évaluer l'impact de certaines actions.

Les actions de sensibilisation n'ont pas de potentiel de réduction quantifiable.

Tableau 6 : Estimation des quantités de déchets évités, en tonnes par an (par rapport à 2022), pour 11 sous-actions du PLPDMA.

Actions	Type de déchets détournés	2025	2026	2027	2028	2029	2030
D – Développer les solutions de réparation et de réemploi	Déchets évités par la recyclerie (détournés de la déchèterie et OMR)				200	400	400
	Déchets évités par les zones de gratuité (détournés de la déchèterie et OMR)	4	4	4	4	4	4
E – Développer la consommation responsable sur le territoire	Déchets détournés de la collecte sélective		10	12	15	20	24,8
F – Poursuivre les solutions en lien avec les biodéchets	Biodéchets détournés des OMR par le compostage individuel (avec historique cumulé)	1100	1200	1300	1450	1600	1750
	Biodéchets détournés des OMR par le compostage collectif (avec historique cumulé)	60	65	70	75	85	100
H – Accompagner les professionnels sur l'approvisionnement durable et la réduction de leurs propres déchets et pérenniser leur implication	Déchets détournés des OMR (et de la déchèterie) provenant des professionnels	9	18	27	36	45	54
I – Agir auprès du secteur touristique pour réduire les déchets	Déchets détournés des OMR par l'accompagnement des professionnels du tourisme	19	38	57	76	95	115
J - Accompagner à la réduction des apports végétaux en déchèterie	Déchets verts évités en déchèterie provenant des communes		60	90	120	150	181
	Déchets verts évités en déchèterie par les prestations de broyage			70	100	100	150
K - Favoriser la prévention dans les déchèteries et le service collecte	Déchets détournés de la déchèterie	1843	1843	1843	1843	1843	1843

IV.D.1 Partenariats envisagés

Le PLPDMA a été coconstruit et sera déployé en lien avec les réalités économiques et sociales du territoire. L'ensemble des acteurs économiques et associatifs deviennent donc des partenaires potentiels pour la mise en œuvre des actions.

Sur le territoire de la CARO, de nombreux acteurs de la société civile et du secteur privé participent et portent eux-mêmes des actions de réduction des déchets. Chaque fois que cela est pertinent, la CARO pourra développer des partenariats avec les acteurs impliqués, de manière formalisée ou non, suivant les besoins des projets et le rôle des acteurs impliqués.

IV.D.2 Communication et sensibilisation

IV.D.2.a Intérêt de la communication et de la sensibilisation dans le déploiement des pratiques de prévention et la mobilisation des acteurs

La communication joue un rôle important dans la réussite d'un PLPDMA. Elle est présente dans chacun des 10 axes du PLPDMA et constitue le sujet principal d'une action.

Dans le cadre d'un dialogue et avec l'accord des porteurs de projet, la CARO souhaite contribuer à la valorisation des actions portées sur le territoire en faveur de la prévention des déchets. Cette valorisation contribue à saluer et encourager la mobilisation des partenaires et des équipes de la CARO en faveur de la prévention.

La communication permet de faire connaître la prévention des déchets aux usagers, de valoriser les actions portées sur le territoire et de créer une culture de la réduction des déchets parmi les publics-cibles. Elle facilite ainsi les changements de pratiques vers des gestes et des habitudes de prévention des déchets.

Il n'est pas possible de définir l'impact de la communication et de la sensibilisation sur les changements de pratiques et sur les quantités de déchets produits. Il n'est donc pas possible de définir un « potentiel de réduction » ni des « quantités estimées de déchets évités » pour les démarches de communication et de sensibilisation. En revanche, il est certain que la communication et la sensibilisation contribuent (de manière non quantifiable) à l'adoption des solutions alternatives proposées (par exemple la pratique du compostage de proximité), dont l'impact (part de la population adoptant de nouvelles pratiques, quantités de déchets évitées) peut - lui - être estimé.

IV.D.2.b Faire connaître l'état d'avancement du PLPDMA

Le projet de PLPDMA a été présenté pour avis à la CCES le 11 avril 2025 **et a été voté par le conseil communautaire le XXXXXXXX 2025**. Il fait l'objet d'une consultation publique via le site internet de la CARO du XXX au XXXX 2025.

Le programme définitif (après analyse des commentaires reçus pendant la phase de consultation, recueil de l'avis de la CCES sur les propositions d'ajustement, et adoption du PLPDMA par le conseil communautaire de la CARO) sera rendu public sur le site internet de la CARO, et mis à disposition au siège administratif de la CARO. Il sera également transmis pour information au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

Enfin, le PLPDMA, ainsi que ses bilans annuels (intégrés ou non dans le rapport annuel sur la qualité du service Déchets), seront mis à disposition du public sur le site Internet de la CARO. Une version papier du PLPDMA sera tenue à disposition du public au siège de la CARO.

Document provisoire

V – Fiches actions du PLPDMA

Document provisoire

Mettre en place et suivre la gouvernance du PLPDMA

Toutes ressources

Prévention

A

Référént interne : Directrice Adjointe Transition Ecologique

Sous-actions		
Partenaires	Membres de la CCES	
Situation en 2024	La liste des membres de la CCES a été créée lors de l'étude d'élaboration du PLPDMA en 2023.	
Objectifs	<p><u>Gouvernance</u> :</p> <p>Mobiliser les élus du territoire Assurer un pilotage politique de la démarche Assurer la cohérence de la politique de transition écologique de la collectivité et renforcer la transversalité de la démarche Associer les agents et acteurs mobilisés dans la mise en œuvre à la gouvernance Garantir l'évolutivité du programme en fonction des réalités pratiques et des opportunités</p> <p><u>Pilotage</u> :</p> <p>Assurer la mise en œuvre et le suivi opérationnel du projet Garantir un suivi effectif des actions mises en œuvre</p> <p><u>Partenariats</u> :</p> <p>Rester disponible pour les sollicitations des partenaires et animer le réseau de partenaires Répondre aux obligations de tenue de la CCES dans le cadre du PLPDMA</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Elus communaux et intercommunaux Partenaires et acteurs engagés du territoire Membres de la CCES
Descriptif	<p><u>Pilotage</u> :</p> <p>La Directrice Adjointe du service Transition Ecologique assure le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention. Elle organise une réunion de suivi, deux fois par an, avec l'équipe projet restreinte (Déchets, Animateur ECI, ...). Cette réunion peut être élargie à d'autres services de la collectivité, voire à certains partenaires, au cas par cas. Le sujet de la prévention et réduction des déchets sera également abordé lors des Commissions Transition Ecologique.</p> <p>Des groupes de travail thématiques pourront être mis en place (avec les services et partenaires concernés) pour suivre le déploiement de certaines actions thématiques.</p> <p><u>Suivi</u> :</p> <p>Rédiger et diffuser les comptes-rendus des réunions aux participants. Formaliser les processus de suivi des actions du programme. Tenir à jour un registre d'avancement.</p> <p><u>Animation</u> :</p> <p>Organiser 1 réunion annuelle de la CCES élargie regroupant élus, techniciens et acteurs du territoire. La première a lieu en octobre 2024 pour faire l'état des lieux du territoire et la seconde a lieu en avril 2025 pour présenter le programme d'actions. Inviter les partenaires majeurs aux réunions de la CCES, afin de maintenir le bon fonctionnement des partenariats. La collectivité pourra élargir progressivement la CCES à différents partenaires.</p>	

La CCES sera l'organe principale de suivi de la politique de prévention et de réduction des déchets.

2028 : réaliser un bilan à mi-parcours

2030 : Réaliser le bilan final du PLPDMA

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Directrice Adjointe TE	Chargé de Prévention Déchets	Animateur ECI	Responsable Déchèterie	Animateur actions de terrain	DGS
2025	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,0025	0,0025
2026	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,0025	0,0025
2027	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,0025	0,0025
2028	0,015	0,015	0,015	0,0025	0,0025	0,0025
2029	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,0025	0,0025
2030	0,01	0,01	0,01	0,0025	0,0025	0,0025

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Frais de bouche	50
2026	Frais de bouche	50
2027	Frais de bouche	50
2028	Frais de bouche	50
2029	Frais de bouche	50
2030	Frais de bouche	50

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nb de réunions d'équipe projet	Nb de réunions de la CCES	Réalisation d'un bilan annuel	Bilan de mi-parcours	Bilan final
2025	2	1	Fait	-	-
2026	2	1	Fait	-	-
2027	2	1	Fait	-	-
2028	2	1	Fait	Fait	-
2029	2	1	Fait	-	-
2030	2	1	Fait	-	Fait

Définir et développer un plan de communication sur la prévention

B

Toutes ressources

Prévention

Référent interne : Directrice Adjointe Transition Ecologique

Sous-actions		
Partenaires	Service communication, acteurs de la prévention et du réemploi...	
Situation en 2024	La CARO communique sur la prévention de manière ponctuelle ou lors d'évènements phares du territoire comme par exemple Novembre vert, lors des distributions de composteurs ou via Espace Nature par des expositions. Actuellement, la CARO n'a pas de plan de communication dédié sur la prévention des déchets.	
Enjeux de l'action	<p>Avoir un plan de communication dédié et adapté pour accompagner les habitants, les touristes, les professionnels... à réduire leurs déchets sur le territoire</p> <p>Impliquer tous les acteurs dans la durée</p> <p>Définir les modes de communication adaptés pour pouvoir transmettre les informations complètes sur les bonnes pratiques de prévention des déchets</p> <p>Communiquer de manière à mobiliser tous les publics du territoire en donnant envie</p> <p>Innover avec de nouvelles formes de communication pour toucher de nouveaux publics</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Grand-public, touristes, professionnels...
Modalités de l'action par année	2025	<p>La CARO crée une équipe projet dédiée qui se réunira à minima 3 fois la première année avec le service déchet, communication, Directrice adjointe Transition Ecologique afin de définir un plan de communication à destination des différents publics cibles sur la réduction et la gestion des déchets sur le territoire pour favoriser les bonnes pratiques. Les résultats du groupe de travail sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des modalités de communication en fonction des publics cibles (sujets, supports utilisés, fréquence, format, etc...) - Une liste de données nécessaires à transmettre pour faciliter leur communication sur la réduction des déchets sur le territoire - Le plan de communication pour diffuser largement les éléments relatifs à la prévention - Une stratégie de diffusion auprès des différents publics cibles
	2026	<p>Planifier et phaser les sujets.</p> <p>Création des contenus.</p> <p>Diffusion et communication selon le programme décidé et mise à jour des données à diffuser.</p> <p>Suivi de la stratégie.</p> <p>La CARO réalise une réunion bilan sur l'impact de sa communication sur la prévention des déchets.</p>
	2027	Idem 2026
	2028	Idem 2026
	2029	Idem 2026
	2030	Idem 2026

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Directrice Adjointe TE	Chargé de Prévention Déchets	Animateur ECI	Communication	Animateur actions de terrain
2025	0,01	0,005	0,005	0,02	0,005
2026	0,00375	0,00125	0,00125	0,01	0,00125
2027	0,00375	0,00125	0,00125	0,00125	0,00125
2028	0,01	0,005	0,005	0,0025	0,00125
2029	0,00375	0,00125	0,00125	0,0025	0,00125
2030	0,00375	0,00125	0,00125	0,0025	0,00125

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	-	-
2026	-	-
2027	-	-
2028	-	-
2029	-	-
2030	-	-

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nb de réunions d'équipe projet	Plan de communication	Bilan de mi-parcours	Bilan final
2025	2	Fait	-	-
2026	2		-	-
2027	2		-	-
2028	2		Fait	-
2029	2		-	-
2030	2		-	Fait

Mobiliser la population et les acteurs du territoire autour des enjeux de prévention des déchets		C
Toutes ressources	Prévention	
Réfèrent interne : Chargé de prévention Déchets		
Sous-actions	<p>C1 - Faire du porte à porte pour sensibiliser les habitants</p> <p>C2 - Proposer des évènements sur la prévention des déchets et être présents lors des évènements existants</p> <p>C3 - Faire des visites apprenantes et des journées d'échanges</p> <p>C4 - Poursuivre l'engagement auprès des scolaires</p>	
Partenaires	Acteurs de l'ESS, SIL, Unis-Cités, prestataire collecte...	
Situation en 2024	<p>La CARO organise chaque année l'évènement Novembre vert qui vise à rassembler de nombreux acteurs du territoire engagés dans l'économie circulaire et la prévention des déchets, aller à la rencontre des habitants, stimuler une prise de conscience et accélérer le changement d'habitudes. L'édition 2023 a rassemblé près de 5000 personnes, fédéré 34 partenaires et a permis de détourner plus de 6 tonnes de déchets. En revanche, il n'y a pas d'actions de sensibilisation de proximité au plus près des habitants en ce qui concerne la prévention des déchets.</p> <p>Espace Nature est un centre d'information et d'exposition sur la nature et l'environnement et est devenu un interlocuteur privilégié des habitants de Rochefort Océan. Envers les scolaires, il propose des animations sur le gaspillage alimentaire, le compostage, la prévention et le tri des déchets. En 2023, il a été réalisé une trentaine de séances sur ces thématiques.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Aller à la rencontre de publics non sensibilisés sur de nouveaux lieux</p> <p>Changer les comportements</p> <p>Donner du sens aux changements de pratiques</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Grand-public Scolaires

2025	<p><u>C1 – Porte à porte</u> :</p> <p>Le prestataire de collecte effectue des tournées d'informations sur la gestion des déchets et informe les habitants sur la prévention des déchets. Il est prévu de réaliser 2000 foyers/an. Sur cette première année, la CARO organise une réunion de coordination avec le prestataire afin de déterminer les modalités de son intervention et des messages à communiquer.</p> <p>Une sensibilisation sur la prévention est réalisée en déchèterie auprès des usagers de la CARO. L'enjeu est également de faire monter en compétence les agents qui sensibilisent.</p> <p><u>C2 et C3 – Evènements et visites apprenantes</u> :</p> <p>Poursuivre Novembre vert</p> <p>Créer un groupe de travail permettant d'identifier les évènements auxquels il sera pertinent d'être présent, avec l'aide du service Culture et du service des Sports, de l'Office de Tourisme, des communes, d'identifier d'autres évènements, de définir les besoins matériels et la communication associée</p> <p>Relayer les visites du Centre Multifilières de Valorisation des Déchets et proposer ces visites aux écoles du territoire.</p> <p>Etre innovant et aller chercher tous les publics.</p> <p><u>C4 – Engagement envers les scolaires</u> : Continuer les animations d'Espace Nature sur le gaspillage alimentaire, le compostage, la sensibilisation aux déchets.</p> <p>Toutes actions : un bilan de la mobilisation et participation est réalisé chaque année afin d'ajuster les interventions de la CARO.</p>
2026	<p><u>C2, C3</u> : réalisation et participation aux évènements + visite du centre de tri + création du stand nomade sur la prévention des déchets permettant de participer aux évènements</p> <p><u>C1, C4</u> : Idem 2025</p>
2027	<u>Idem 2026</u>
2028	<u>Idem 2026</u>
2029	<u>Idem 2026</u>
2030	<u>Idem 2026</u>

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Chargé de Prévention Déchets	Animateur ECI	ETP actions de terrain	Animateur Espace Nature		
2025	0,03	0,2	0,185	0,08		
2026	0,03	0,2	0,31	0,08		
2027	0,03	0,2	0,31	0,08		
2028	0,03	0,2	0,31	0,08		
2029	0,03	0,2	0,31	0,08		
2030	0,03	0,2	0,31	0,08		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Prestation porte à porte, Novembre vert, frais déplacement bus	39 000 €
2026	Prestation porte à porte, Novembre vert et autres évènements, déplacement bus	49 000 €

2027	Prestation porte à porte, Novembre vert et autres événements, déplacement bus	40 000 €
2028	Prestation porte à porte, Novembre vert et autres événements, déplacement bus	40 000 €
2029	Prestation porte à porte, Novembre vert et autres événements, déplacement bus	40 000 €
2030	Prestation porte à porte, Novembre vert et autres événements, déplacement bus	40 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nombre de foyers rencontrés (cumulé)	Nombre d'événements réalisé ou participant	Nombre de classe ayant visiter le centre de tri ou le CMVD	Nombre d'animations Espace Nature en lien avec les déchets		
2025	2000	20	10	33		
2026	4000	30	10	33		
2027	6000	30	10	33		
2028	8000	30	10	33		
2029	10000	30	10	33		
2030	12000	30	10	33		

Axe 3 : Déployer des solutions concrètes pour réduire les déchets

Développer les solutions de réparation et réemploi

Déchèterie

Prévention

D

Référent interne : Directrice adjointe à la Transition Ecologique

Sous-actions	D1 - Créer une recyclerie D2 - Accompagner la mise en œuvre de matériauthèques thématiques (culture, pro...)	
Partenaires		
Situation en 2024	<p>La CARO possède un réseau de 8 déchèteries réparties sur son territoire. Le parc vieillissant est peu adapté au déploiement de nouvelles filières et ne répond pas à une fréquentation croissante. La CARO conduit depuis 2023 un projet de nouvelle déchèterie-recyclerie-matériauthèque à Rochefort, en lieu et place de la déchèterie actuelle. Il est prévu un espace de vente (matériauthèque et recyclerie) de 1000m². L'objectif est de détourner de la déchèterie de nombreux objets et équipements et de leur donner une seconde vie.</p> <p>En parallèle, une filière de réemploi est en place depuis de nombreuses années dans le territoire de la CARO, par le biais du partenaire Vivractif, en charge du haut de quai de 5 déchèteries. Les objets et matières détournés sont revendus à la Chinetterie de Tonnay-Charente.</p> <p>Par ailleurs, l'association Circule'R a pour projet la création d'une matériauthèque pour les professionnels. Vivractif possède une petite matériauthèque qui propose du matériel de bricolage invendu ou de seconde main aux particuliers et professionnels. Emmaüs propose également à la vente des objets, vaisselles, meubles, vêtements, etc... de seconde main.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Détourner plus d'objets des bennes de déchèteries. Faire changer les modes de consommation. Mettre en avant la seconde vie des objets et matières par la réutilisation et la réparation. Développer une recyclerie vitrine du réemploi sur le territoire, qui soit complémentaire des solutions déjà existantes. Innover en impulsant la création de recycleries-matériauthèques spécialisées (culturelles, sportives, etc.). L'objectif est de détourner 400 tonnes de déchets par an à terme.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Grand-public Professionnels
Modalités des actions	2025	D1 : Lancement Maitrise d'œuvre pour le projet de déchèterie -recyclerie-matériauthèque ; études complémentaires ; Avant-Projet Sommaire ; études pour intégrer du réemploi dans la construction du futur bâtiment de la recyclerie D2 : Création de la matériauthèque de Circule'R
	2026	D1 : Démantèlement du bâtiment adjacent ; Travaux de la déchèterie ; détournement des usagers sur la déchèterie de Tonnay-Charente avec la création d'un espace de dépose au sol pour les déchets verts et les gravats ; Lancement d'un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour la gestion de la recyclerie-matériauthèque. D2 : Rencontre de partenaires locaux pour envisager la création d'une recyclerie-matériauthèque de la culture

	2027	D1 : Inauguration de la déchèterie – recyclerie – matériauthèque. D2 : Selon le résultat de l'enquête auprès des professionnels du secteur : création d'un espace de partage / recyclerie-matériauthèque de la culture Bilan année 1 matériauthèque Circule'R
	2028	D1 : Bilan de la première année, ajustements, communication, visite pédagogique. D2 : Recherche d'un lieu de stockage et d'un partenaire pour gérer une recyclerie spécialisée Bilan année 2 matériauthèque Circule'R
	2029	D1 : Idem 2028 D2 : Lancement de la recyclerie-matériauthèque de la culture
	2030	D1 : Idem 2028 D2 : Bilan année 1 recyclerie -matériauthèque de la culture

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Directrice Adjointe TE	Animateur ECi	Responsable déchèteries	Service bâti	Communication	Commande publique
2025	0,1	0,04	0,05	0,25	0,035	0,02
2026	0,1	0,05	0,05	0,25	0,01	0,04
2027	0,01	0,02	0,01	0,01	0,005	
2028	0,01	0,03	0,01		0,005	
2029	0,01	0,03	0,01		0,005	
2030	0,01	0,03	0,01		0,005	

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Maitrise d'œuvre, études	240 000 €
2026	Démolition, construction	1 500 000 €
2027	Construction	1 500 000 €
2028	Aménagements intérieurs / recyclerie culturelle	20 000 €
2029		
2030		

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Tonnages détournés	Nombre de recycleries spécialisées				
2025						
2026						
2027						
2028	200	1				
2029	400	1				
2030	400	1				

Développer les solutions de réparation et réemploi		D bis
Déchèterie	Prévention et valorisation locale des déchets	
Réfèrent interne : Animateur Economie circulaire		
Sous-actions	<p>D3 - Créer un forum du réemploi pour particuliers et entreprises</p> <p>D4 - Proposer des zones de gratuité dans les communes</p> <p>D5 - Mobiliser les acteurs de la réparation et du réemploi et les faire connaître</p>	
Partenaires	Circule'R, Vivractiv, Atout solidaire, Communes/CCAS, CMA, CCI, acteurs de l'ESS	
Situation en 2024	<p>La CARO réalise des actions autour des solutions de réparation et de réemploi notamment à travers l'évènement Novembre vert qui met en avant l'économie circulaire. Une zone de gratuité est organisée chaque année et a permis de détourner près de 7 tonnes de déchets en 2023.</p> <p>La CARO a entamé un annuaire des acteurs du réemploi et communique sur son site internet sur la réparation, les labels pour les professionnels.</p> <p>Des exemples d'acteurs sur le territoire ont été présentés dans le diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circule'R accompagne les professionnels sur des pistes de réemploi de matières et la création d'une matériauthèque est en projet. L'association a expérimenté en 2024 une brocante aux matériaux avec 3 professionnels. - Vivractiv : Plusieurs actions de prévention sont menées comme la vente de vêtement d'occasion en ligne, la matériauthèque, la vente de mobiliers et objets au magasin La Chinetterie, les deux boutiques de seconde main (La P'tite fringue à Tonnay-Charente et La P'tite boutique à Rochefort), la participation à la zone de gratuité lors de Novembre vert. <p>L'objectif global est de détourner 4 tonnes de déchets par an à terme.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Valoriser les actions et les acteurs existants.</p> <p>Informers les usagers sur les actions et acteurs locaux agissant en faveur de la prévention et de l'économie circulaire.</p> <p>Elargir les actions et la communication en dehors de Novembre vert.</p> <p>Promouvoir le label de la réparation et les formations.</p> <p>Faciliter le réemploi / réparation pour qu'il devienne un réflexe.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Habitants, communes, entreprises
Modalités des actions	2025	<p><u>D3</u> : Identifier les acteurs du réemploi, les solliciter et co-construire (définition du besoin, identification d'un lieu) et organiser le forum. Réaliser un bilan en fin d'évènement.</p> <p><u>D4</u> : Organiser une zone de gratuité lors de l'évènement Novembre vert.</p> <p><u>D5</u> : Identifier les acteurs et les solutions en faveur de la prévention et de l'économie circulaire (réparation, réemploi) en co-construction avec Circule'R, la CCI et la CMA.</p> <p>Créer un annuaire et le diffuser sur le site internet de la CARO et les réseaux.</p> <p>Promouvoir le label Repair'acteurs et les formations autour de la réparation.</p>

	2026	<p><u>D3</u> : Idem 2025</p> <p><u>D4</u> : Organiser une zone de gratuité lors de l'évènement Novembre vert. Aider à l'organisation pour les communes intéressées et définir les modalités d'organisation sur leur territoire. Réaliser une zone de gratuité sur une commune. La CARO facilite et communique sur la tenue de l'évènement. Réaliser un bilan des deux zones de gratuité (Novembre vert et dans les communes).</p> <p><u>D5</u> : MAJ de l'annuaire et bilan, communication et nouvelles sessions de formation</p>
	2027	<p><u>D3</u> : Idem 2025</p> <p><u>D4</u> : Idem 2025</p> <p><u>D5</u> : MAJ de l'annuaire et bilan, communication</p>
	2028	<p><u>D3</u> : Idem 2025</p> <p><u>D4</u> : Idem 2025</p> <p><u>D5</u> : MAJ de l'annuaire et bilan, communication</p>
	2029	<p><u>D3</u> : Idem 2025</p> <p><u>D4</u> : Idem 2025</p> <p><u>D5</u> : MAJ de l'annuaire et bilan, communication</p>
	2030	<p><u>D3</u> : Idem 2025</p> <p><u>D4</u> : Idem 2025</p> <p><u>D5</u> : MAJ de l'annuaire et bilan, communication</p>

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Chargé de Prévention Déchets	Animateur ECi	ETP actions de terrain	Communication		
2025	0,025	0,0275	0,04	0,00625		
2026	0,0125	0,025	0,055	0,02		
2027	0,0125	0,01	0,0275	0,00375		
2028	0,0125	0,0275	0,0525	0,0075		
2029	0,0125	0,01	0,0275	0,00375		
2030	0,0125	0,0275	0,0525	0,0075		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Création de l'annuaire des acteurs du réemploi et de la réparation	5 000 €
2026	Organisation du forum du réemploi et communication Communication zone de gratuité	6 000 €
2027	Communication zone de gratuité	1 000 €
2028	Organisation du forum du réemploi et communication Communication zone de gratuité	6 000 €
2029	Communication zone de gratuité	1 000 €
2030	Organisation du forum du réemploi et communication Communication zone de gratuité	6 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Annuaire des acteurs du réemploi et réparation	Evènement zone de gratuité (dont Novembre vert)	Evènement Forum du réemploi	Tonnage évité en zone de gratuité		
2025	Fait	1	-	2		
2026	-	2	Fait	4		
2027	-	2	-	4		
2028	-	2	Fait	4		
2029	-	2	-	4		
2030	-	2	Fait	4		

Document provisoire

Axe 3 : Déployer des solutions concrètes pour réduire les déchets

Développer la consommation durable sur le territoire		E
DMA	Prévention	
Réfèrent interne : Animateur Economie circulaire		
Sous-actions	<p>E1 - Promouvoir les produits et acteurs locaux</p> <p>E2 - Développer le prêt de matériel pour les habitants</p> <p>E3 - Soutenir les projets de consommation responsable</p> <p>E4 - Promouvoir la consommation de l'eau du robinet</p> <p>E5 - Promouvoir les sacs à baguette réutilisables</p> <p>E6 - Réduire le gaspillage alimentaire</p>	
Partenaires	Roseaux et bocal, Cuisine Rochefort Océan, Zero Waste, Vivractiv, Eau 17, syndicat des boulangers, Atout Solidaire, Vivractiv...	
Situation en 2024	<p>La CARO est engagée depuis de nombreuses années dans la valorisation des circuits courts et le soutien à l'agriculture de proximité. Elle a formalisé les enjeux de l'alimentation sur son territoire, et les actions à mettre en œuvre, dans un Projet Alimentaire Territorial, labellisé par l'État en 2024.</p> <p>En parallèle elle est aussi lauréate de l'appel à projet "Mieux manger pour tous" en 2024. Ce projet va permettre l'accès à une alimentation locale, de saison et de qualité aux personnes les plus démunies via des partenariats entre les agriculteurs et les structures d'aide alimentaire.</p> <p>Dans le cadre des actions qu'elle mène sur le développement des circuits depuis plusieurs années, la CARO a initié dès 2015 des tests de gaspillage alimentaire dans la restauration collective publique. Ces tests ont permis la réduction du gaspillage (-2.4 kg/an/rationnaire) et l'approvisionnement des restaurants scolaires en denrées locales. Cet approvisionnement local est structuré aujourd'hui par un groupement d'achat local réunissant la cuisine Rochefort Océan et de nombreux restaurants scolaires et permet de concevoir des repas à base de produits locaux pour près de 7000 convives / jour.</p> <p>En outre, l'établissement Eau 17 a élaboré une charte afin d'encourager la production de céréales locales et durables.</p> <p>Des diagnostics ont été réalisés dans l'ensemble des restaurants scolaires de 3 communes. Il reste très peu d'écoles encore non diagnostiquées. Il s'agit donc de maintenir la mobilisation de la restauration scolaire, mais aussi et surtout de mobiliser la restauration commerciale.</p> <p>Dans le cadre de Novembre Vert, la CARO organise un marché de producteurs et artisans locaux. La CARO a créé des kits Zéro Déchets salle de bain et cuisine, peu diffusés à ce jour. Espace Nature organise des séances de sensibilisation aux éco-gestes.</p>	
Enjeux de l'action	<p>E1 : Encourager à la consommation de produits locaux à travers des ateliers cuisine</p> <p>E2 : Créer une bricothèque incluant la vaisselle, le mobilier et l'outillage</p> <p>E3 : Soutenir financièrement un projet favorisant la consommation responsable sur le territoire</p> <p>E4 : Diminuer la quantité de bouteilles plastiques retrouvée dans la collecte sélective</p> <p>E5 : Diminuer les emballages à usage unique pour les produits de boulangerie</p> <p>E6 : Intégrer plus d'écoles dans le groupement d'achat, faire évoluer les pratiques d'achat et les repas et étendre cette action à la restauration commerciale</p> <p>L'objectif est de détourner 24,8 tonnes de déchets par an à terme.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	Commerçants boulangers, restaurateurs	Grand-public, Communes, Entreprises

Modalités des actions	2025	<p><u>E2 Bricothèque</u> : Réunion de co-construction avec les communes volontaires pour définir les modalités (lieu, organisation) pour créer la bricothèque. Accompagnement des communes sur le cadre juridique et conventionner avec les communes. Création d'un pool d'outils (appel aux dons, déchèterie, interne). Communiquer auprès du public.</p> <p><u>E4 Promotion eau du robinet</u> : Création d'un groupe de travail pour définir un programme d'action et de communication sur la promotion de la consommation de l'eau du robinet.</p> <p><u>E5 Sacs à baguette réutilisables</u> : Organiser une rencontre avec le syndicat des boulangers afin de solliciter des boulangers volontaires, Expérimentation auprès de plusieurs boulangeries, bilan de l'expérimentation.</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : Etendre la démarche pour mobiliser la restauration commerciale (co-construction de la démarche de mobilisation de la restauration commerciale)</p>
	2026	<p><u>E3 Soutien projet</u> : Définir une enveloppe budgétaire et une thématique, Conventionner avec une plateforme (par exemple jadopte un projet .com) puis mise en avant du projet (communication).</p> <p><u>E4 Promotion eau du robinet</u> : Intégrer l'eau dans les supports sur la prévention. Réaliser un temps d'échange avec les communes sur les fontaines. Organisation des événements définis l'année précédente (bar à eau, visite de la STEP...).</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : Mettre en œuvre, expérimenter. (test avec au moins 4 ou 5 restaurants commerciaux)</p>
	2027	<p><u>E1 Ateliers cuisine</u> : Co-construire et avec les partenaires l'offre en direction du grand public et des entreprises (modalités à déterminer) et réaliser 2 ateliers cuisine en direction des entreprises et un en direction du grand Public.</p> <p><u>E2 Bricothèque</u> : Mise en œuvre. Communication et bilan annuel de fréquentation.</p> <p><u>E3 Soutien projet</u> : idem 2026</p> <p><u>E4 Promotion eau du robinet</u> : idem 2026</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : idem 2026</p>
	2028	<p><u>E1 Ateliers cuisine</u> : réaliser 2 ateliers cuisine en direction des entreprises et un en direction du grand Public</p> <p><u>E2 Bricothèque</u> : Communication et bilan annuel de fréquentation, extension du projet à de nouvelles communes</p> <p><u>E3 Soutien projet</u> : idem 2026</p> <p><u>E4 Promotion eau du robinet</u> : idem 2026</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : idem 2026</p>
	2029	<p><u>E1 Ateliers cuisine</u> : idem 2028</p> <p><u>E2 Bricothèque</u> : Communication et bilan annuel de fréquentation</p> <p><u>E3 Soutien projet</u> : idem 2026</p> <p><u>E4 Promotion eau du robinet</u> : idem 2026</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : idem 2026</p>
	2030	<p><u>E1 Ateliers cuisine</u> : idem 2028</p> <p><u>E2 Bricothèque</u> : Communication et bilan annuel de fréquentation, extension du projet à de nouvelles communes</p> <p><u>E3 Soutien projet</u> : idem 2026</p> <p><u>E6 Gaspillage alimentaire</u> : idem 2026</p>

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Animateur ECI	Chargé de Prévention Déchets	ETP actions de terrain	Communication		
2025	0,0025	0,0125	0,005	0,0025		
2026	0,0775	0,0175	0,0775	0,015		
2027	0,0575	0,02	0,06	0,015		
2028	0,0425	0,015	0,055	0,015		
2029	0,0425	0,015	0,055	0,015		
2030	0,0425	0,015	0,055	0,015		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Projet sac à baguette réutilisables Prestation Gaspillage alimentaire	15 000 €
2026	Investissement bricothèque et sous traitance Soutien projet consommation responsable Actions de communication et événements (eau) Prestation Gaspillage alimentaire	25 000 €
2027	Atelier sensibilisation et achats associés Soutien projet consommation responsable Prestation Gaspillage alimentaire	20 000 €
2028	Atelier sensibilisation et achats associés Soutien projet consommation responsable Prestation Gaspillage alimentaire	20 000 €
2029	Atelier sensibilisation et achats associés Soutien projet consommation responsable Prestation Gaspillage alimentaire	20 000 €
2030	Atelier sensibilisation et achats associés Renouvellement du pool d'outils pour la bricothèque Soutien projet consommation responsable Prestation Gaspillage alimentaire	23 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nombre d'ateliers cuisine réalisé	Tonnages évités sur la collecte sélective				
2025		-				
2026		-				
2027	2	-				
2028	2	-				
2029	2	-				
2030	2	25				

Poursuivre les solutions en lien avec les biodéchets

OMR

Prévention

F

Référent interne : Chargé de prévention Déchets

Sous-actions	<p>F1 - Amplifier la pratique du compostage individuel F2 - Densifier le réseau de sites de compostage et en améliorer le suivi F3 - Mobiliser les habitants autour du compostage partagé</p>
Partenaires	<p>VIVRACTIF, le Réseau Compost Citoyen Nouvelle Aquitaine, Jardinots, les communes</p>
Situation en 2024	<p>La caractérisation des OMR réalisée en 2023 a conclu que les OMR contenaient 32,9% de biodéchets, soit 86,8 kg/hab/an. La CARO a pour objectif de réduire de 30% les OMR entre 2022 et 2031, et considère que le tri à la source des biodéchets (compostage de proximité et collecte séparée en point d'apport volontaire) contribuera à hauteur des deux-tiers de cette baisse (soit 53 kg/hab/an de biodéchets détournés des OMR), et un ratio restant d'environ 30 kg de biodéchets dans les OMR.</p> <p>La CARO a répondu à l'appel à projet Tribio et l'appel à projet « Accompagnement des territoires à la prévention et la valorisation des déchets », lancés par l'ADEME et la Région</p> <p>La CARO avait distribué 10 747 composteurs individuels au 31/12/2022. En 2023, 2 030 composteurs supplémentaires ont été distribués par la CARO, puis 1 660 en 2024. Au total, 14 437 composteurs individuels avaient donc été distribués fin 2024.</p> <p>Fin 2023, 44 composteurs partagés étaient en fonctionnement sur le territoire de la CARO (440 foyers utilisateurs). En 2024, 17 composteurs partagés supplémentaires ont été installés (610 foyers utilisateurs au total) Au 1er juin 2025, 62 sites de compostage partagé sont en place sur différentes communes du territoire de la CARO.</p> <p>En 2024, la CARO a en outre distribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 358 bioseaux, • 3 920 badges pour les points d'apport volontaires (100 abris-bacs installés) <p>En 2025, la CARO dispose de 2,3 EPT consacrés au déploiement du compostage de proximité, dont 2 ETP pour des agents de terrain.</p> <p>La CARO a observé une diminution des OMR de 20% entre 2023 et 2024, résultat issu des effets conjugués du déploiement des solutions de tri à la source des biodéchets (qui entraîne aussi un meilleur tri des emballages), de la baisse de fréquence de collecte (passage en C0,5 sur l'ensemble du territoire) et du passage vers des prestataires privés de 30 établissements gros producteurs de déchets, jusque là collectés par la CARO (estimation : 1 500 tonnes détournées).</p>
Hypothèses de mise en œuvre	<p>Le territoire de la CARO compte environ 29 250 logements, dont 22 500 maisons (dont une part non connue ne dispose pas de jardin – nous la considérons égale à 1 000 logements) et 6750 appartements.</p> <p>Cette baisse de 53 kg des biodéchets de la poubelle signifie qu'en 2031 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80 % des foyers en habitat individuel avec jardin pratiqueront le compostage de proximité - 75 % des habitants en « habitat collectif ou individuel sans jardin » pratiqueront le tri à la source des biodéchets (collecte séparée ou compostage partagé)

	<ul style="list-style-type: none"> - les établissements gros producteurs de biodéchets ont tous une solution de tri à la source des biodéchets (très majoritairement collecte séparée) - <p>En considérant que 5% des foyers pratiquent le compostage sans composteur, et qu'en réalité seul 90% des composteurs déjà distribués sur le territoire équipent encore des logements sur le territoire, alors on considère que 9500 foyers environ pratiquaient le compostage individuel fin 2022 (en moyenne chacun à 75% de leur potentiel – soit au total fin 2022 environ 700 tonnes détournées par an), soit 13 000 fin 2024, et qu'il il reste donc environ 4000-4500 composteurs individuels à distribuer (au 1^{er} janvier 2025).</p> <p>Il convient d'amener l'ensemble des foyers équipés de composteurs à réellement composter (et à maintenir cette pratique).</p> <p>Il reste enfin à amener l'ensemble des 8000 foyers sans jardin à pratiquer le tri à la source des biodéchets, et à maintenir cette pratique.</p> <p>L'objectif est de détourner 650 tonnes annuelles supplémentaires des OMr grâce aux actions liées au compostage individuel et 40 tonnes supplémentaires grâce au compostage partagé.</p>	
Enjeux de l'action	<p>F1 : Augmenter le taux d'équipement des foyers en composteurs individuels. S'assurer de la pratique effective. (mobiliser les foyers équipés qui ne pratiquent pas et équiper de nouveaux foyers).</p> <p>F2 : Proposer une solution de compostage de proximité de qualité à tous les usagers</p> <p>F3 : Améliorer la pratique du compostage par les usagers sur les sites de compostage partagé</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Grand-public, scolaires
Modalités des actions	2025	<p>F1 : réalisation de 10 animations scolaires ; distribution de kits de compostage, distribution de bioseaux, communication.</p> <p>F2 : étude sur le maillage du territoire ; recherche de nouveaux sites de compostage, concertation avec les communes. Prise en main du logiciel Logiprox</p>
	2026	<p>F1 : idem 2025</p> <p>F2 : mise en place nouveaux sites si besoin + exploitation des données Logiprox</p>
	2027	<p>F1 + F2 : idem 2026</p> <p>F3 : communication + ateliers participatifs</p>
	2028	F1 + F2 + F3 : idem 2027
	2029	F1 + F2 + F3 : idem 2028
	2030	F1 + F2 + F3 : idem 2029

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Chargé de Prévention Déchets	Gestionnaire biodéchets	ETP actions de terrain	Animateur Espace Nature		
2025	0,05	0,1	0,025	0,05		
2026	0,05	0,17	0,15	0,05		
2027	0,05	0,17	0,15	0,05		
2028	0,05	0,17	0,15	0,05		
2029	0,05	0,17	0,15	0,05		
2030	0,05	0,17	0,15	0,05		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Distribution de composteurs et communication	23 000 €
2026	Distribution de composteurs et communication Outil de suivi des sites de compostage Réédition du guide	29 000 €
2027	Distribution de composteurs et communication Abonnement outil de suivi des sites de compostage	24 000 €
2028	Distribution de composteurs et communication Abonnement outil de suivi des sites de compostage	24 000 €
2029	Distribution de composteurs et communication Abonnement outil de suivi des sites de compostage	24 000 €
2030	Distribution de composteurs et communication Abonnement outil de suivi des sites de compostage	24 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nouveaux sites de compostage collectif installés	Quantité de biodéchets détournés par l'ensemble des composteurs collectifs installés – (avec historique cumulé)	Taux d'équipement en composteurs collectifs en habitat individuel	Quantité de biodéchets détournés par les composteurs individuels (tonnes) – (avec historique cumulé)	Guide du compostage (réédition)
2025	-	60	60%	1100	-
2026	-	65	65%	1200	Fait
2027	10	70	70%	1300	-
2028	-	75	75%	1450	-
2029	-	85	75%	1600	-
2030	-	100	80%	1750	-

<h1>Être une collectivité éco-exemplaire</h1>		<h1>G</h1>
DMA	Prévention	
Réfèrent interne : Animateur Economie circulaire		
Sous-actions	<p>G1 - Intégrer des critères d'achats responsables dans la commande publique</p> <p>G2 - Organiser des évènements zéro déchet</p> <p>G3 - Déployer et valoriser les pratiques de prêts et dons en interne</p> <p>G4 - Définir et mettre en place une stratégie numérique, notamment autour du réemploi du matériel informatique</p>	
Partenaires	Service Transition Ecologique, Service DCSIN, service Commande Publique, associations	
Situation en 2024	<p>Concernant la commande publique, la CARO intègre des critères d'achats durables dans la commande publique. La CARO agit peu sur la prévention des déchets en interne. Au sein des bureaux de la CARO, une zone de dons est à disposition des agents dans les locaux de la DATEM.</p> <p>Elle propose des solutions de tri sur les événements organisés en interne (Fort Boyard Challenge et Cigogne en fête).</p> <p>Sur les événements, la CARO met en place des solutions de réduction des déchets mais n'a pas la maîtrise sur tous les événements. Elle n'a pas édité de guide de l'évènement éco-responsable pour les manifestations organisées par d'autres acteurs.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Intégrer des critères d'achats responsables ambitieux dans la commande publique.</p> <p>Montrer l'exemple, déployer les bonnes pratiques.</p> <p>Prolonger la durée de vie des équipements, favoriser le réemploi des terminaux et matériels informatiques.</p> <p>Favoriser le don aux associations, favoriser le recours aux matériaux de réemploi.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	-	Agents et élus de la CARO, Grand public
Modalités des actions	2025	<p><u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Créer une commission "marché public vert", définir la stratégie d'achat durables, de seconde main et issu du réemploi.</p> <p><u>G3 Pratiques de dons/prêts internes</u> : Réaliser un diagnostic des pratiques internes et déployer le don et le prêt à l'ensemble des services de la CARO</p> <p><u>G4 Numérique responsable</u> : Définir la stratégie numérique responsable</p>
	2026	<p><u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Mise en œuvre de la stratégie et bilan.</p> <p><u>G4 Numérique responsable</u> : Intervention en Commission numérique pour présenter la stratégie. Puis déploiement de la stratégie.</p>
	2027	<p><u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Suivi et bilan annuel</p> <p><u>G2 Evènements zéro déchet</u> : Caractériser les déchets sur des évènements de la CARO Créer une fiche et un kit évènement zéro déchet et partager les informations en interne lors d'une réunion.</p> <p><u>G3 Pratiques de dons/prêts internes</u> : Communiquer dans les outils internes (articles site intranet ENT, petites annonces de prêt). Déployer le don et le prêt interne aux autres services de la CARO (tables de troc)</p> <p><u>G4 Numérique responsable</u> : Mise en œuvre</p>

	2028	<u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Idem 2027
		<u>G2 Evènements zéro déchet</u> : Diffuser la fiche et le kit évènement zéro déchet
		<u>G3 Pratiques de dons/prêts internes</u> : Communication et bilan annuel
		<u>G4 Numérique responsable</u> : Mise en œuvre
	2029	<u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Idem 2027
		<u>G2 Evènements zéro déchet</u> : idem 2027
		<u>G3 Pratiques de dons/prêts internes</u> : idem 2028
		<u>G4 Numérique responsable</u> : Mise en œuvre
	2030	<u>G1 Critères d'achats responsables</u> : Idem 2027
<u>G2 Evènements zéro déchet</u> : idem 2028		
<u>G3 Pratiques de dons/prêts internes</u> : idem 2028		
<u>G4 Numérique responsable</u> : Mise en œuvre		

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Animateur ECI	Chargé de Prévention Déchets	ETP actions de terrain	Directrice Adjointe TE	Service Commande publique	Service DCSIN
2025	0,025	0,005	0,025	0,005	0,01	0,035
2026	0,005	0,005	0,025	0,00125	0,01	0,015
2027	0,01125	0,03125	0,025	0,00125	0,01	0,015
2028	0,00625	0,01125	0,025	0,00125		0,015
2029	0,00625	0,00625	0,025	0,00125		0,015
2030	0,00625	0,03125	0,025	0,00125		0,015

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)						
Année	Type de dépense					Montant
2025	-					
2026	-					
2027	Budget pour kit évènement zéro déchet					1 000 €
2028	Budget pour kit évènement zéro déchet					1 000 €
2029	Budget pour kit évènement zéro déchet					1 000 €
2030	Budget pour kit évènement zéro déchet					1 000 €
Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Marchés intégrant des critères d'achats durables					
2025						
2026						
2027	100%					
2028						
2029						
2030						

Accompagner les professionnels sur l’approvisionnement durable et la réduction de leurs propres déchets et pérenniser leur implication

H

DMA

Prévention et gestion des déchets

Référent interne : Animateur Economie circulaire

Sous-actions	<p>H1 - Accompagner les restaurateurs et les commerçants à réduire leurs déchets H2 - Accompagner les professionnels du BTP à réduire leurs déchets H3 - Accompagner les artisans hors BTP à réduire leurs déchets</p>	
Partenaires	<p>CCI, CMA, CAPEB, FFB, Circule’R, Zero Waste, club des restaurateurs...</p>	
Situation en 2024	<p>Les professionnels peuvent disposer de 7 bacs de déchets (assimilés OMR) de 660L pour rester dans le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets (SPPGD). Au-delà, ils doivent faire appel à un prestataire. Les professionnels ont accès à toutes les déchèteries de la communauté d’agglomération de Rochefort Océan sous certaines conditions (activité sur le territoire, carte d’accès, types de déchet, coût). Circule’R accompagne les professionnels sur différentes actions comme la collecte mutualisée, la recherche de prestataires pour le tri à la source des biodéchets et la recherche de synergies inter-entreprises.</p> <p>A ce jour, il n’y a pas d’accompagnement ambitieux auprès des professionnels pour les aider à réduire leurs déchets.</p>	
Enjeux de l’action	<p>Cette action a pour objectif de développer l’accompagnement des professionnels par le biais d’une prestation afin de réaliser un diagnostic de la situation, définir les besoins et accompagner à la mise en place de solutions alternatives pour réduire les déchets des professionnels.</p> <p>Cette action présente plusieurs enjeux et étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Accompagner individuellement les professionnels à travers un diagnostic déchets et un plan d’actions opérationnel afin de leur proposer des solutions adaptées à leur situation ; 2. Mettre en place des accompagnements collectifs des professionnels par thématique identifiée lors des diagnostics (par type d’activité, par type de déchet...) pour les aider à monter en compétence, trouver les bonnes pratiques ; 3. Créer et animer des réseaux d’échanges entre entreprises pour favoriser des actions de mutualisation de solutions de réduction et gestion des déchets 4. Proposer des solutions alternatives aux professionnels pour limiter les apports des professionnels en déchèterie. <p>L’objectif global est de détourner 54 tonnes de déchets annuels à terme.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	Restaurateurs et commerçants	Restaurateurs et commerçants Professionnels du BTP Artisans (hors BTP)

Modalités des actions	2025	-
	2026	Groupe de travail pour définir le programme d'accompagnement précis des professionnels : définition des cibles prioritaires, mode de mobilisation des entreprises, identification des partenaires, validation de la trame de diagnostic et de plan d'actions Mobilisation et diagnostic auprès des premières entreprises : restaurateurs et commerçants (10 entreprises) Organisation de 2 ateliers pour favoriser les échanges entre les entreprises et des actions de mutualisation en faveur de la réduction et la valorisation des déchets
	2027	Poursuite de la mobilisation des restaurateurs et commerçants avec 10 nouvelles entreprises accompagnées Mobilisation et diagnostic auprès des professionnels du BTP (5 entreprises) et artisans hors BTP (5 entreprises), soit 10 entreprises accompagnées Organisation de 6 ateliers pour favoriser les échanges entre les entreprises et des actions de mutualisation en faveur de la réduction et la valorisation des déchets : 2 ateliers restaurateurs et commerçants, 2 ateliers professionnels du BTP, 2 ateliers artisans (hors BTP)
	2028	Poursuite de la mobilisation et diagnostic des restaurateurs et commerçants (10 nouvelles entreprises), professionnels du BTP (5 nouvelles entreprises) et artisans hors BTP (5 nouvelles entreprises), soit 20 nouvelles entreprises accompagnées Organisation de 6 ateliers pour favoriser les échanges entre les entreprises et des actions de mutualisation en faveur de la réduction et la valorisation des déchets : 2 ateliers restaurateurs et commerçants, 2 ateliers professionnels du BTP, 2 ateliers artisans (hors BTP) Réalisation d'un bilan auprès des entreprises accompagnées en 2026
	2029	Poursuite de la mobilisation et diagnostic des restaurateurs et commerçants (10 nouvelles entreprises), professionnels du BTP (5 nouvelles entreprises) et artisans hors BTP (5 nouvelles entreprises), soit 20 nouvelles entreprises accompagnées Organisation de 6 ateliers pour favoriser les échanges entre les entreprises et des actions de mutualisation en faveur de la réduction et la valorisation des déchets : 2 ateliers restaurateurs et commerçants, 2 ateliers professionnels du BTP, 2 ateliers artisans (hors BTP) Réalisation d'un bilan auprès des entreprises accompagnées en 2027
	2030	Poursuite de la mobilisation et diagnostic des restaurateurs et commerçants (10 nouvelles entreprises), professionnels du BTP (5 nouvelles entreprises) et artisans hors BTP (5 nouvelles entreprises), soit 20 nouvelles entreprises accompagnées Organisation de 6 ateliers pour favoriser les échanges entre les entreprises et des actions de mutualisation en faveur de la réduction et la valorisation des déchets : 2 ateliers restaurateurs et commerçants, 2 ateliers professionnels du BTP, 2 ateliers artisans (hors BTP) Réalisation d'un bilan auprès des entreprises accompagnées en 2028

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Animateur ECI					
2025						
2026	0,03					
2027	0,06					
2028	0,06					
2029	0,06					
2030	0,06					

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	-	-
2026	Accompagnement (prestation) + organisation ateliers	10 000 €
2027	Accompagnement (prestation) + organisation ateliers	15 000 €
2028	Accompagnement (prestation) + organisation ateliers	15 000 €
2029	Accompagnement (prestation) + organisation ateliers	15 000 €
2030	Accompagnement (prestation) + organisation ateliers	15 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Nombre de diagnostics réalisés	Nombre d'ateliers organisés	Taux de réduction des déchets par entreprise	Potentiel de réduction pour les restaurateurs accompagnés (tonnes)		
2025						
2026	10	2	20%	54		
2027	20	6	20%	54		
2028	20	6	20%	54		
2029	20	6	20%	54		
2030	20	6	20%	54		

<h1 style="margin: 0;">Agir auprès du secteur touristique pour réduire les déchets</h1>		1
OMR	Prévention et gestion des déchets	
Référént interne : Chargé de prévention déchets		
Sous-actions	<p><i>I1 - Communiquer sur la réduction et gestion des déchets à destination des touristes en co-construction avec les acteurs relais du tourisme</i></p> <p><i>I2 - Accompagner les professionnels du tourisme grâce au Programme local de professionnalisation Tourisme</i></p>	
Partenaires	Office du tourisme, Interfilière Tourisme durable Nouvelle-Aquitaine	
Situation en 2024	<p>La CARO est inscrite dans une démarche de tourisme durable. Parmi les actions de prévention réalisées, il y a notamment des formations compostage au camping et des ateliers et réunions thématiques avec les acteurs du tourisme qui contribuent à la sensibilisation.</p> <p>Il existe un kit éco-gestes, mais celui-ci est plutôt tourné eau et économie d'énergie et non réduction des déchets. Néanmoins, une plaquette sur les bonnes pratiques de tri pour les hébergeurs (traduit en anglais) est disponible.</p> <p>La CARO dispose d'un Plan Local de Professionnalisation à destination des professionnels du Tourisme. Dans ce cadre, plusieurs ateliers liés à la prévention ont déjà été menés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Trier les biodéchets et mettre en place le compostage partagé, ➤ « Sensibiliser mes clients au tourisme durable : prise en main du kit écogestes », ➤ Obtenir des labels sur le Tourisme Durable. <p>Les touristes présents sur le territoire ont la possibilité d'utiliser les composteurs collectifs (en libre-service) et les abris-bacs biodéchets via un QR code, gratuitement pendant trois semaines.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Avoir un plan de communication dédié et adapté pour accompagner les touristes à réduire leurs déchets lors de leur passage sur le territoire</p> <p>Travailler avec les acteurs relais pour définir les modes de communication adaptés et lister les besoins de ces acteurs en matière de base de données pour pouvoir transmettre les informations complètes sur les bonnes pratiques de prévention des déchets</p> <p>Tenir les acteurs relais informés des évolutions de service de réduction des déchets</p> <p>Accompagner les professionnels du tourisme dans la réduction des déchets</p> <p>Expérimenter des solutions</p> <p>L'objectif global est de détourner 115 tonnes de déchets annuels à terme.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	Professionnels	Touristes, Professionnels du tourisme (association des hébergeurs, club des restaurateurs, les Thermes de Rochefort, la maison des curistes, sites de visite, UMIHNA, NAHPA, UNAT-NA, Port de plaisance, croisiéristes)
Modalités des actions	<p><u>2025 :</u></p> <p>I1 : Définir les modalités de communication et les cibles, en lien avec les offices du tourisme et acteurs relais</p> <p>Mettre à jour la plaquette de tri en étoffant les pratiques de prévention</p> <p>Diffuser la plaquette auprès de l'Office de Tourisme et des professionnels du tourisme</p> <p>I2 : Intégrer 2 ateliers sur la prévention au Programme local de professionnalisation tourisme</p> <p><u>2026 à 2030 :</u></p> <p>Accompagner au cas par cas des hébergeurs et les professionnels du tourisme (5 par an) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des acteurs et réalisation d'un diagnostic des pratiques de prévention - Organisation de 2 ateliers pour favoriser les échanges entre les structures et les actions de mutualisation en faveur de la réduction des déchets - Bilan annuel des actions et progrès menés par chaque structure 	

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Chargé de prévention	Chargée de mission Tourisme	ETP actions de terrain	Communication		
2025	0,015	0,025	0,04	0,0025		
2026	0,02	0,02	0,105	0,005		
2027	0,02	0,02	0,105	0,005		
2028	0,02	0,02	0,105	0,005		
2029	0,02	0,02	0,105	0,005		
2030	0,02	0,02	0,105	0,005		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	-	-
2026	Petit matériel divers + communication	1 000 €
2027	Petit matériel divers + communication	1 000 €
2028	Petit matériel divers + communication	1 000 €
2029	Petit matériel divers + communication	1 000 €
2030	Petit matériel divers + communication	1 000 €

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Offices de tourisme disposant du guide de tri	Nombre de structures accompagnées	Nombre d'ateliers sur la prévention réalisés	Nombre de professionnels engagés durablement dans la démarche	Potentiel de réduction si engagement dans la démarche	
2025	100%	5	2	3		
2026	100%	5	2	6		
2027	100%	5	2	9		
2028	100%	5	2	12		
2029	100%	5	2	15		
2030	100%	5	2	18	115	

<h1>Accompagner à la réduction des apports végétaux en déchèterie</h1>		J
Déchets verts	Prévention et valorisation locale des déchets	
Référént interne : Chargé de prévention Déchets		
Sous-actions	<p><i>J1 - Communiquer et sensibiliser le grand public à la réduction des déchets verts</i></p> <p><i>J2 - Accompagner les communes à mettre en place les pratiques de gestion durable et écologique des espaces verts</i></p> <p><i>J3 - Faciliter la gestion de proximité des déchets verts</i></p> <p><i>J4 - Mobiliser les paysagistes à la gestion écologique des espaces verts</i></p>	
Partenaires	Associations, communes, CMA, Circule'R, service Espaces Verts Ville-CARO	
Situation en 2024	<p>Réalisation d'un guide "Mon jardin zéro déchèterie"</p> <p>Campagne-test de broyage auprès de 6 communes de la CARO</p> <p>La CARO met à disposition des communes 2 broyeurs (un broyeur électrique et un broyeur thermique). Environ la moitié communes adhérentes utilisent ces broyeurs.</p> <p>Certaines communes adhérentes sont équipées d'un broyeur (ex : Rochefort et Tonnay-Charente)</p>	
Enjeux de l'action	<p>Réduction des apports de déchets verts en déchèterie</p> <p>Réduction des apports de déchets verts au SIL</p> <p>Convaincre les usagers de changer leurs pratiques de gestion des déchets verts</p> <p>L'objectif global est de détourner 181 tonnes de déchets par an à terme pour les apports provenant des communes et 150 tonnes pour les particuliers.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
	Paysagistes	Grand-public Communes Professionnels paysagistes
Modalités des actions	2025	<p><u>J1</u> : Promotion du guide "Mon jardin zéro déchèterie"</p> <p>Participation à "Une journée au jardin"</p> <p>Animations avec les associations de jardiniers</p> <p><u>J3</u> : Poursuite de l'expérimentation du broyage dans les communes auprès des usagers</p>
	2026	Idem 2025
	2027	<p><u>J1 + J3</u> : idem 2026</p> <p><u>J2</u> : Participation du Service Transition Ecologique à la commission ruralité</p> <p>Mise en place de formations auprès des agents communaux</p> <p><u>J4</u> : Enquête auprès des paysagistes</p>
	2028	<p><u>J1 + J3</u> : idem 2027</p> <p><u>J2</u> : Poursuite des formations et bilan</p> <p><u>J4</u> : Mise en œuvre d'actions auprès des paysagistes</p>
	2029	<u>J1+ J3 + J4</u> : idem 2028

	2030	<u>J1+ J3 + J4</u> : idem 2028
--	------	--------------------------------

Document provisoire

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Chargé de Prévention Déchets	Gestionnaire biodéchets	Communication	ETP actions de terrain		
2025	0,005	0,05	0	0,015		
2026	0,035	0,05	0,005	0,175		
2027	0,02	0,05	0,0025	0,12		
2028	0,02	0,05	0,0025	0,12		
2029	0,025	0,05	0,0025	0,12		
2030	0,015	0,05	0,0025	0,12		

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	-	-
2026	-	-
2027	-	-
2028	Mise à jour du guide jardin naturel	1 000 €
2029	-	-
2030	-	-

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Mise à jour du guide jardin naturel	Tonnage détourné	Ratio quantité déchets verts par habitant (kg/hab)			
2025	Fait	0	64 kg/hab (données 2022)			
2026	-					
2027	-					
2028	Fait					
2029	-					
2030	-	331	59 kg/hab			

Mettre en cohérence la collecte et les déchèteries avec la prévention

K

Toutes ressources

Prévention et optimisation du service déchets

Référent interne : Responsable Déchèterie et collecte

Sous-actions	<p><i>K1 - Créer de zones de réemploi en déchèterie et former des agents valoristes</i> <i>K2 - Réduire les apports des professionnels en déchèterie</i> <i>K3 - Réduire le nombre de passage en déchèterie</i> <i>K4 - Etudier l'opportunité de la mise en place de la tarification incitative</i></p>	
Partenaires	<p>Agents des déchèteries, Vivractif, Emmaüs, La Touline, autres associations locales en faveur du réemploi</p>	
Situation en 2024	<p>La Communauté d'agglomération Rochefort Océan compte 8 déchèteries réparties sur le territoire. Le réemploi en déchèterie : certains bacs sont dédiés au réemploi mais non accessibles aux usagers et sont gérés par Vivractif pour la vente à la Chineterie. Il n'y a pas de zone de donneries en déchèterie excepté des caissons de réemploi présents à celles de Rochefort et Tonnay-Charente. Il est constaté que les professionnels utilisent le service public pour gérer leurs déchets et est utilisé en particulier pour les déchets verts et les gravats. Les professionnels sont autorisés à utiliser la déchèterie selon les conditions définies par la CARO (accès payants pour certains types de déchets). Les particuliers peuvent accéder à la déchèterie avec un badge de 18 passages maximum par an. Ils peuvent acheter 2 X 5 passages supplémentaires annuels. Les 3 principaux flux retrouvés en déchèterie sont les gravats, les déchets verts et le tout-venant.</p>	
Enjeux de l'action	<p>Mettre en place des espaces dédiés au réemploi en déchèterie Valoriser la pratique du réemploi par les agents de déchèterie Communiquer sur la pratique de réemploi en déchèterie Développer des partenariats pour augmenter le réemploi sur le territoire à partir des dons récupérés en déchèterie Proposer des alternatives pour réduire les déchets en déchèterie.</p> <p>L'objectif global est de détourner 1843 tonnes de déchets par an à terme, la plupart de ces déchets étant détourné sur d'autres exutoires, non pris en charge par la collectivité.</p>	
Public cible	Public-cible pilote (expérimentation)	Public-cible (généralisation / massification)
		Usagers : Habitants, Professionnels, Communes
Modalités de mise en oeuvre des actions	2025	K1 – Réunion de cadrage et définition pour la mise en place des bacs de réemploi en déchèterie et mise en place des bacs. Formation des agents valoristes.
	2026	<p>K1 – Bilan de la première année et ajustements</p> <p>K2 et K3 – Réunion technique du Service Déchets pour la définition des changements en déchèterie (modalités d'accès, nombre maximal de passages)</p> <p>K4 – Réaliser une étude pour la mise en place de la tarification incitative et expérimenter</p>

2027	K1 – Poursuivre la formation des agents valoristes et suivre les pesées issues des bacs de réemploi K2 et K3 – Réunion d’information auprès de la population et des professionnels sur les changements en déchèteries puis communication (contrôles et nombre de passage) – Installer le système de contrôle (dont réglage des badges) et réaliser un suivi de la fréquentation et d’impact sur les quantités de déchets. K4 - poursuite
2028	K1 – Idem année précédente K2 et K3 – Réaliser le bilan de fréquentation et d’impact sur les quantités de déchets apportés K4 – poursuite et bilan
2029	K1, K2, K3 – idem année précédente K4 – actualisation de l’action selon bilan
2030	K1, K2 et K3 – idem années précédentes

Moyens humains engagés au sein de la collectivité (En ETP/an)

Nota : base de calcul des ETP : 200 jours travaillés par an. (0,1 ETP = 20 jours soit 1 mois à plein temps).

Année	Directrice Adjointe Transition Ecologique	Animateur ECi	Responsable collecte et déchèterie	ETP actions de terrain	Communication	
2025	0,02	0,01	0,045	0,015	0,005	
2026	0,01		0,06	0,08	0,01	
2027	0,01		0,025	0,04	0,02	
2028	0,01		0,025			
2029	0,06		0,025			
2030	0,01		0,025			

Dépenses prévues (hors moyens humains internes)

Année	Type de dépense	Montant
2025	Achats bacs de réemploi	16 000 €
2026	Etude Tarification Incitative	40 000 €
2027	Mise en place du système de contrôle	54 000 €
2028	-	-
2029	-	-
2030	-	-

Objectifs et indicateurs (moyens, participation ou impact)

	Mise en place de la limite du nombre de passage et contrôles d’accès	Mise en place des bacs de réemploi	Bilan des fréquentations	Bilan des pesées des bacs de réemploi	Bilan des quantités de déchets apportés	Quantité de déchets apportés en déchèteries
2025	-	Fait	-	-	Fait	-
2026	-	-	-	Fait	Fait	-
2027	Fait	-	Fait	Fait	Fait	-
2028	-	-	Fait	Fait	Fait	-

2029	-	-	Fait	Fait	Fait	-
2030	-	-	Fait	Fait	Fait	-10%

NB : La majeure partie de l'impact de cette action correspond à un report des déchets vers les déchèteries professionnelles.

Document provisoire